

Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 2 (1911)

Artikel: Les examens de recrues de 1896 à 1909
Autor: Gobat, H.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-109092>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les examens de recrues de 1896 à 1909.

Introduction.

Les examens de recrues ont fait l'objet de deux études publiées chez M. F. Payot, éditeur à Lausanne, à l'occasion de l'Exposition nationale suisse de Genève, en 1896 : la première, de M. Alexandre Gavard, dans le *Recueil de monographies pédagogiques*, et la deuxième par le soussigné, dans le *Rapport sur le groupe XVII, Education et instruction*, de M. le Dr François Guex, directeur du présent *Annuaire*.

Notre étude continue celle de 1896. Tout en donnant un tableau aussi complet et aussi objectif que possible des résultats obtenus, elle rendra compte aussi des divers problèmes soulevés par ces épreuves pédagogiques. Pour la première fois, on trouvera ici un résumé des dispositions prises par un grand nombre de cantons pour intéresser les citoyens aux progrès de l'école et les engager à ne pas marchander leur concours bienveillant dans le domaine de l'éducation nationale. Nous nous réservons, dans une prochaine étude, de traiter plus spécialement la question de l'examen de la capacité physique des recrues, introduit pour la première fois en 1904.

Sources consultées.

Nous nous sommes basé sur les données statistiques publiées chaque année par le Bureau de statistique du Département fédéral de l'intérieur, sous le titre de *Examen pédagogique des recrues*. Cette excellente publication est accompagnée, ces dernières années, de deux cartes teintées consacrées, l'une à illustrer plus spécialement les notes insuffisantes et l'autre à

montrer la répartition des bons résultats en tablant, dans les deux cas, sur les districts cantonaux. Comme nous le verrons plus loin, plusieurs cantons ont suivi l'exemple donné par la Confédération et ont publié les résultats par communes, en faisant connaître parfois les notes détaillées de chaque recrue.

Programme et règlement.

D'après le règlement du 15 juillet 1879, le programme des examens de recrues a été le suivant jusqu'à l'automne 1907 :

LECTURE. — *Note 1.* Lecture courante, avec bonne accentuation et un compte rendu juste et libre, au point de vue du fond et de la forme du morceau lu.

Note 2. Lecture suffisante et réponses satisfaisantes à quelques questions sur le contenu des morceaux lus.

Note 3. Lecture assez satisfaisante et connaissance minime du sujet.

Note 4. Lecture défectueuse, sans pouvoir se rendre compte du contenu.

Note 5. Ne sachant pas lire.

COMPOSITION. — *Note 1.* Petit travail écrit, tout à fait ou assez correct au point de vue du contenu et de la forme (orthographe, ponctuation, calligraphie).

Note 2. Composition moins satisfaisante, avec fautes légères.

Note 3. Ecriture et style faibles; contenu cependant compréhensible.

Note 4. Composition presque sans valeur.

Note 5. Ecriture tout à fait nulle.

CALCUL. — *Note 1.* Facilité dans les 4 règles, avec nombres entiers et fractions (fractions décimales comprises); connaissance du système métrique et solution de problèmes correspondants sur des nombres concrets.

Note 2. Les 4 règles avec nombres entiers, avec connaissance de la division, si le dividende et le diviseur sont de plusieurs chiffres; calcul des fractions les plus simples.

Note 3. Addition et soustraction de nombres jusqu'à 100 000 et division par un nombre simple.

Note 4. Facilité dans les additions et soustractions jusqu'à 1000.

Note 5. Ignorance des chiffres et incapacité d'additionner de tête des nombres de deux chiffres.

INSTRUCTION CIVIQUE. — *Note 1.* Connaissance de la carte de la Suisse et points principaux de l'histoire suisse et de la constitution, exposés correctement.

Note 2. Réponses satisfaisantes à quelques questions un peu difficiles dans ces trois domaines.

Note 3. Connaissance de quelques faits ou de noms sur l'histoire et la géographie.

Note 4. Réponse à quelques questions élémentaires sur la géographie du pays.

Note 5. Ignorance totale en ces domaines.

A partir de l'automne 1907, le règlement du 20 août 1906 a remplacé l'ancien. Le voici :

Article premier. — Tous les citoyens suisses subissent, le jour du recrutement, un examen pédagogique ayant pour but de constater les connaissances qu'ils ont acquises à l'école.

Art. 2. — Tout ce qui concerne ces examens pédagogiques et les commissions qui les dirigent (experts, aides, secrétaires) est déterminé par les dispositions des articles 1^{er}, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 du règlement du 1^{er} mai 1903 sur le recrutement des hommes astreints au service militaire.

Art. 3. — Dans la règle, l'expert pédagogique fédéral ne doit pas fonctionner en cette qualité dans son canton (Règlement du 1^{er} mai 1903, §§ 1^{er} et 7 B, chiffre 2). En cas d'empêchement ou de récusation, le Département militaire fédéral nomme un remplaçant.

Art. 4. — Les recrues sont examinées, dans leur langue maternelle, sur les branches suivantes :

1^o Lecture. 2^o Composition. 3^o Calcul oral et écrit. 4^o Connaissances civiques (Géographie, histoire et constitution, examen oral seulement).

Art. 5. — Ces examens sont appréciés d'après l'échelle suivante :

LECTURE. — *Note 1.* Lecture courante, avec bonne accentuation et compte rendu libre, juste au point de vue du fond et de la forme.

Note 2. — Lecture courante et compte rendu suffisant.

Note 3. Lecture quelque peu embarrassée ; faible compréhension du sujet.

Note 4. Lecture défectueuse ; compte rendu à peu près nul.

Note 5. Ne sachant pas lire.

COMPOSITION. — Une courte lettre ou une petite description.

Note 1. Travail correct, ou à peu près, au point de vue du fond et de la forme.

Note 2. Composition satisfaisante quant au fond, mais avec quelques fautes.

Note 3. Ecriture et style faibles; contenu cependant compréhensible.

Note 4. Travail presque sans valeur au point de vue pratique.

Note 5. Travail absolument nul.

CALCUL. — Problèmes concrets. Note moyenne du calcul mental et du calcul écrit, indiquée par un chiffre unique, sans fraction.

Note 1. Facilité dans les 4 règles, avec nombres entiers et fractions (fractions décimales y comprises); connaissance du système métrique et solution de problèmes correspondants tirés de la vie pratique.

Note 2. Les quatre opérations avec nombres entiers, fractions simples.

Note 3. Calcul de nombres entiers plus petits et problèmes plus faciles.

Note 4. Addition et soustraction de petites quantités (pour le calcul écrit, au-dessous de 10 000). Connaissance élémentaire du livret appliquée au calcul mental.

Note 5. Ignorance des chiffres et incapacité d'additionner de tête des nombres et des chiffres.

CONNAISSANCES CIVIQUES. — Géographie, histoire et constitution.

Note 1. Intelligence de la carte de la Suisse et connaissance satisfaisante des faits principaux de l'histoire nationale et des constitutions cantonale et fédérale.

Note 2. Réponse satisfaisante à quelques questions un peu difficile dans ces trois domaines.

Note 3. Connaissances élémentaires de la géographie, de l'histoire et de la constitution.

Note 4. Réponses à quelques questions très élémentaires concernant la patrie.

Note 5. Ignorance totale dans ces domaines.

Un guide, approuvé par le Département militaire fédéral, résume, suivant les principes énoncés ci-dessus, les détails de l'examen des quatre branches, en tenant compte des expériences acquises, ainsi que des conditions de l'école et des exigences de la vie pratique.

Art. 6. — Dans le but d'obtenir l'uniformité dans les examens des recrues, les experts pédagogiques sont réunis chaque année en une conférence, — les aides (experts cantonaux) tous les trois ans, — avant l'époque du recrutement (§ 7 B, chiffre 2, du règlement du 1^{er} mai 1903).

Un expert en chef, nommé par le Département militaire fédéral, préside ces conférences suivant les instructions qu'il a reçues ; il assiste, en outre, aux examens dans différents lieux de recrutement et s'efforce d'établir l'uniformité dans les appréciations. Il reçoit également à cet effet, après les examens, une partie des travaux écrits et reste en relations continuelles avec les experts pédagogiques ; il fait rapport au Département militaire fédéral sur son activité et sur la marche des examens, en ajoutant, s'il y a lieu, les propositions qu'il juge utiles.

Le Département militaire fédéral nomme de même un suppléant de l'expert en chef.

Art. 7. — Les examens pédagogiques sont publics. Les assistants sont tenus de s'abstenir de toute intervention ou dérangement et d'éviter tout rapport avec les recrues.

Art. 8. — Le présent règlement qui abroge celui du 15 juillet 1879, entre en vigueur le 1^{er} janvier 1907.

Le Département militaire fédéral est chargé de l'exécution du présent règlement.

En comparant les deux programmes, on voit qu'ils n'offrent guère que des différences de rédaction, sauf pour le calcul où les exigences ont été un peu relevées.

L'examen.

Voici comment se passe l'examen de recrues. Les hommes, une fois bien installés devant une table, ont devant eux tout ce qu'il faut pour écrire, une carte jaune avec quatre problèmes écrits et une feuille d'examen avec en-tête (page 142).

Le recto est destiné à la composition, et le verso, qui porte la remarque : *Tous les calculs devront être faits sur cette feuille. Une simple indication des résultats ne saurait être admise*, est réservé au calcul écrit. Sous la direction de l'expert, le jeune homme remplit l'en-tête qu'il répète sur deux autres feuilles, celle de l'examen des capacités physiques et celle du certificat cantonal. L'indication des diverses écoles fréquentées se fait également sous le contrôle de l'expert qui, au moyen du livret scolaire de la recrue, peut constater l'exactitude de l'inscription. On inscrit sous lettres :

a) Dernière école primaire publique, ou libre, ou privée (particulière); école régionale ; établissement d'éducation.

--	--	--	--	--

Division C. P. N°.....

Lieu du recrutement :

19.....

Feuille d'examen.

Nom : Prénom : Profession :

Ecole fréquentée : Degré	Lieu	District	Canton
a)
b)
c)
d)

b) Ecole secondaire; classes inférieures du gymnase, de l'école industrielle; collège jusqu'à 16 ans.

c) Classes supérieures du gymnase, de l'école industrielle; école de commerce; école normale; technicum; université, école polytechnique.

d) Cours complémentaires ou de perfectionnement, cours professionnels pour métiers, pour commerçants, pour agriculteurs, etc.

Deux sujets de composition sont écrits au tableau noir, avec un troisième sujet facultatif. Celui-ci, un peu plus difficile, est destiné aux jeunes gens qui ont fait de bonnes études. Après quelques explications sommaires, le jeune homme fait sa composition dont le sujet diffère toujours de celui de ses voisins et résout par écrit les calculs de la carte jaune. Quand il est prêt, il s'annonce, et on l'autorise à s'approcher du bureau de l'expert qui lui a fait remettre par un planton une carte rouge avec quatre problèmes à résoudre de tête. Quand il a ses réponses, il les dit à l'expert qui apprécie la composition, vérifie la justesse des problèmes écrits. Le jeune homme est invité à lire un morceau dans un recueil spécial, édité par le Département

militaire fédéral et il rend compte de sa lecture. L'expert rattache généralement au morceau lu quelques questions de géographie, d'histoire et d'instruction civique, en se servant d'une carte muette de la Suisse placée devant la recrue. Les notes s'inscrivent au fur et à mesure dans les cinq cases du haut de la feuille d'examen dans l'ordre suivant : lecture, composition, calcul oral, calcul écrit, connaissances civiques. Comme il y a toujours deux experts, l'un fédéral, l'autre cantonal, le premier se sert d'un crayon bleu pour l'inscription et l'autre d'un crayon rouge. Quand, par suite d'encombrement, il faut un troisième expert, celui-ci emploie un crayon ordinaire noir. La recrue peut alors se rendre auprès du secrétaire de l'examen qui inscrit les notes au contrôle et au livret de service. Il est à remarquer que les deux notes de calcul sont réunies alors en une seule qui est la moyenne ou la moyenne améliorée des deux autres (1 et 3 donnent 2; 1 et 2 donnent 1).

On trouvera chaque année dans le *Jeune Citoyen*, publié chez Payot & C^{ie}, à Lausanne, ou dans le *Fortbildungsschüler*, de M. Gunzinger, à Soleure, les problèmes oraux et écrits, ainsi qu'un choix des morceaux de lecture et des sujets de composition donnés dans ces épreuves. Il faut reconnaître qu'en général les sujets de composition et les problèmes sont bien choisis, qu'ils sont pratiques et appropriés au but. Pendant de longues années, le choix des problèmes a été confié au recteur Nager, d'Altorf, décédé en 1909. Il est arrivé de temps à autre que la traduction française ne répondait pas exactement à l'original allemand, mais ces dernières années cet inconvénient a disparu.

L'appréciation des résultats.

On entend souvent, dans les cercles intéressés, critiquer l'appréciation des experts. L'attribution de la note de calcul est facile : les problèmes sont faux ou justes. S'il y a manifestement erreur de calcul dans la marche correcte des opérations, l'expert le fait remarquer à la recrue et l'invite à revoir son travail. La lecture est aussi facile à apprécier. L'accent local seul peut parfois surprendre l'expert. Pour la composition la difficulté est plus grande. En voici deux exemples donnés dans l'*Examen pédagogique des recrues* en 1898.

N..... le 28 septembre 1898.

Cher frère,

Ayant appris qu'un cours de dessin de construction s'ouvrait à Lausanne, je t'engage vivement à suivre ce dit cours qui sera, comme je l'ai appris, sous la direction d'un bon contremaître de notre métier. De plus, vois l'importance qu'il y a d'apprendre le dessin dans notre état puisqu'une subvention a été donnée par la Confédération, l'Etat de Vaud et la commune de Lausanne.

Ainsi donc ne manque pas l'occasion d'une chance que nous n'avons pas eu toujours, et qui te sera utile pour plus tard en te facilitant par les moyens les plus pratiques de notre métier.

N'oublie pas ton frère

ALFRED.

O..... le 20 septembre 1898.

Cher ami,

Je viens par ces quelques lignes te donner quelques renseignements sur une course que j'ai faite lundi passé avec la société de chant dont je fais partie. Nous avons choisi le Chasseral pour le but de notre promenade. Arrivé là haut, nous pûmes jouir d'une très belle vue sur les Alpes; on voyait chaque chaîne distinctement. Nous prîmes quelques rafraîchissements, ensuite nous redescendîmes sur les villages de Nods, Diesse, Lamboing et Orvin où nous étions très content d'arriver et satisfait de notre voyage.

Reçois, cher ami, mes sincères salutations.

JULES.

La première avec ses fautes d'orthographe, sa phraséologie lourde et diffuse a obtenu la meilleure note. La seconde, bien que supérieure à notre avis, n'a eu que la note 2. Il est vrai qu'elle a trois fautes d'orthographe et une répétition disgracieuse, mais le ton est simple et l'allure en est bonne. Les cas de doute et d'incertitude sont donc assez nombreux. Dans ce cas les deux experts s'entendent pour fixer la note commune ou ils compensent une note par l'autre, en faisant bénéficier soit la lecture, soit la composition d'un demi-point pour ramener les deux notes à des nombres entiers.

L'appréciation des connaissances civiques est, sans le vouloir, très souvent influencée par l'ensemble des autres résultats: les bonnes notes inconsciemment semblent attirer un bon point et les mauvaises notes en imposer une mauvaise. Ce n'est que dans les cas bien caractérisés, bien établis que l'expert arrive à accoler une bonne note de connaissances civiques à un groupe de mauvais points dans les autres bran-

ches. Ce qu'il faut relever ici, c'est que l'expert, avec raison, ne juge pas toujours au point de vue des connaissances acquises et retenues par la mémoire, mais qu'il fait souvent appel au bon sens, au raisonnement et au jugement des jeunes gens. En résumé on peut dire que les travaux et les réponses de nos recrues sont appréciés avec justice et bienveillance.

Les résultats.

Au point de vue statistique, on peut présenter sous diverses faces les résultats des examens de recrues. Le mode le plus simple, celui qui a été le seul en usage pendant de longues années, c'est celui de la moyenne annuelle des districts et des cantons. Nous donnons dans le tableau II, les moyennes cantonales pour la période 1896 à 1909. La moyenne la plus favorable serait $1 + 1 + 1 + 1 = 4$; la plus défavorable $5 + 5 + 5 = 20$. De 1896 à 1909 la moyenne de la Suisse a passé de 8,57 à 7,36, gagnant ainsi 1,2 unité.

La tendance est d'amener tous les cantons à une moyenne inférieure à 9, ce qu'on peut voir par le petit tableau suivant :

I. Groupement des cantons d'après les notes moyennes.

Année d'examen	Note moyenne	Nombre des cantons avec une note moyenne de				
		moins de 7,00	7,00-7,99	8,00-8,99	9,00-9,99	10,00 et plus
1896	8,57	2	4	11	6	2
1897	8,36	1	6	13	4	1
1898	8,22	2	7	11	4	1
1899	8,24	2	8	9	6	—
1900	8,20	1	10	10	4	—
1901	7,97	4	8	10	3	—
1902	7,95	3	10	9	2	1
1903	7,94	2	10	10	3	—
1904	7,82	3	12	7	3	—
1905	7,60	3	17	3	2	—
1906	7,52	5	13	7	—	—
1907	7,32	5	16	3	1	—
1908	7,35	4	16	5	—	—
1909	7,36	5	17	1	2	—

II. LES NOTES MOYENNES DES CANTONS DE 1896 A 1909

CANTONS	1896	1897	1898	1899	1900	1901	1902	1903	1904	1905	1906	1907	1908	1909	1905 à 1906	1900 à 1904
	Suisse	8,57	8,36	8,22	8,24	8,20	7,97	7,95	7,94	7,82	7,60	7,52	7,32	7,35	7,36	7,43
Zurich	7,69	7,47	7,39	7,63	7,86	7,43	7,58	7,37	7,41	7,07	6,97	6,75	6,79	7,18	6,95	7,53
Berne	8,80	8,83	8,62	8,69	8,51	8,33	8,18	8,33	8,19	7,68	7,67	7,43	7,44	7,39	7,52	8,31
Lucerne	9,57	9,38	9,01	9,05	8,42	8,32	8,31	8,61	8,41	7,88	8,06	7,75	7,42	7,50	7,72	8,42
Uri	10,38	9,76	9,77	9,67	9,96	9,51	9,62	9,40	9,28	9,06	8,72	8,72	8,86	9,13	8,90	9,57
Schwytz	9,66	8,86	8,93	9,27	8,89	7,96	8,27	8,51	8,28	8,80	8,11	7,95	8,54	7,95	8,28	8,38
Unterwald-le-Haut	8,38	8,80	7,73	7,14	6,85	7,62	6,97	7,92	7,39	7,23	6,93	6,76	6,36	6,81	6,82	7,37
Unterwald-le-Bas	9,37	9,29	9,13	9,03	7,86	8,95	7,39	8,56	8,17	7,95	8,59	7,49	7,02	6,95	7,54	8,18
Glaris	8,04	7,89	7,82	8,01	7,94	7,68	7,87	7,90	7,34	6,96	7,34	6,97	7,21	7,26	7,14	7,75
Zoug	9,58	8,83	8,50	8,59	8,50	8,13	8,18	8,14	7,82	7,53	7,77	7,05	7,02	7,21	7,32	8,16
Fribourg	9,42	8,83	8,47	8,48	8,55	8,24	8,01	8,22	7,98	7,66	7,55	7,01	7,52	7,34	7,42	8,20
Soleure	8,73	8,06	8,15	8,47	8,13	7,73	7,75	7,95	7,62	7,51	7,54	7,50	7,48	7,14	7,44	7,83
Bâle-Ville	6,56	6,56	6,56	6,53	7,14	6,88	6,73	6,38	6,78	6,98	6,85	6,59	6,64	6,97	6,80	6,77
Bâle-Campagne	8,73	8,07	8,22	8,34	8,49	8,37	7,90	7,97	7,59	7,38	7,66	7,21	7,53	7,39	7,44	8,06
Schaffhouse	7,06	7,12	7,15	7,13	7,31	6,46	7,19	7,39	7,07	7,21	7,60	7,25	7,12	6,94	7,22	7,07
Appenzell (Rhodes-Ext.)	8,70	8,76	7,73	7,91	8,35	8,16	8,40	8,30	8,09	7,87	7,52	7,44	8,00	7,92	7,75	8,26
Appenzell (Rhodes-Int.)	10,79	10,06	10,14	9,33	9,91	9,61	10,04	9,66	9,91	9,52	8,98	9,05	8,91	9,34	9,15	9,81
Saint-Gall	8,69	8,51	8,34	8,30	8,34	8,16	8,23	8,11	7,98	7,97	7,85	7,62	7,67	7,53	7,73	8,17
Grisons	8,54	8,67	8,74	8,87	9,29	8,52	8,91	8,53	8,85	8,54	8,58	8,08	7,96	7,66	8,17	8,81
Argovie	8,32	8,08	8,05	7,78	7,66	7,66	7,51	7,60	7,52	7,35	7,26	7,19	7,34	7,24	7,28	7,59
Thurgovie	7,19	7,21	7,01	7,13	7,28	6,92	7,02	7,24	7,26	7,07	7,32	7,08	7,14	7,27	7,18	7,14
Tessin	9,61	9,20	9,79	9,86	9,67	9,18	9,36	9,03	9,02	8,67	8,19	8,09	8,42	8,50	8,37	9,26
Vaud	8,96	8,35	8,09	7,87	7,90	7,83	7,81	7,47	7,30	7,36	7,16	7,10	7,04	7,20	7,17	7,67
Valais	8,78	8,78	8,49	8,31	8,21	8,45	8,36	8,25	8,07	7,92	7,48	7,80	7,07	7,04	7,45	8,27
Neuchâtel	7,72	7,49	7,80	7,83	7,41	7,46	7,50	7,40	6,96	7,44	6,94	7,08	7,24	7,11	7,16	7,35
Genève	6,82	7,04	6,84	6,72	7,22	6,64	6,39	6,52	6,94	6,58	6,68	6,65	6,52	6,82	6,65	6,74

IV. Proportion des très bons et des très mauvais résultats totaux groupés par cantons et par districts de 1896 à 1909.

Année d'examen	Sur 100 recrues, ont obtenu de très bons résultats totaux	Nombre des cantons dans lesquels, sur 100 recrues, ont obtenu de très bons résultats totaux			Sur 100 recrues, ont obtenu de très mauvais résultats totaux	Nombre des cantons dans lesquels, sur 100 recrues, ont obtenu de très mauvais résultats totaux						
		—19	20—39	40 et plus		—9	10—19	20 et plus				
1896	25	9	14	2	9	13	11	1	108	65	7	2
1897	27	3	20	2	9	14	11	—	112	61	8	1
1898	29	4	17	4	8	19	5	1	128	43	10	1
1899	29	3	18	4	8	16	8	1	119	52	11	—
1900	28	3	21	1	8	18	6	1	123	45	12	2
1901	31	1	20	4	7	19	6	—	136	46	5	—
1902	32	2	21	2	7	20	5	—	141	43	3	—
1903	31	3	20	2	7	19	6	—	137	44	6	—
1904	32	1	20	4	6	20	5	—	138	45	4	—
1905	35	1	20	4	6	21	4	—	160	24	3	—
1906	36	1	19	5	5	23	2	—	158	28	—	—
1907	39	1	14	10	4	25	—	—	170	15	1	—
1908	39	1	16	8	5	24	1	—	160	16	—	1
1909	38	1	17	7	5	23	2	—	170	16	—	—

Les notes moyennes ayant donné lieu à un grand nombre de réclamations par le fait qu'on en déduisait, dans la presse et dans le public, le rang des cantons au point de vue de l'instruction générale, et que ce rang dépend souvent de quelques centièmes de point, le bureau fédéral de statistique fit intervenir d'autres considérations. Dans l'ensemble des notes individuelles, il distingue maintenant deux catégories de recrues : celles qui obtiennent de *très bons résultats* et celles qui ont de *très mauvais résultats*. La recrue rentre dans la première catégorie si elle obtient la note 1 dans plus de deux branches ; elle passe dans la seconde avec plus d'une mauvaise note 4 ou 5 (soit 4 et 4, 4 et 5, 5 et 5 ou davantage). Le tableau III de la page 147 reproduit par cantons les très bons et les très mauvais résultats dans la période 1896-1909.

On constate dans ce tableau l'augmentation constante du pour cent des bonnes notes et la diminution de la proportion des mauvais résultats. Le progrès accompli peut encore être rendu plus visible par le tableau IV dans lequel on voit s'augmenter peu à peu le nombre des cantons et des districts ayant de bonnes notes, tandis que ceux qui en ont de mauvaises diminuent dans la même proportion.

De 1896 à 1900, on trouve encore une dizaine de districts dont 20 à 30 % des recrues ont de mauvaises notes. En 1909 la proportion la plus défavorable descend au-dessous de 20 %, dans seize districts et à moins de 9 % dans 170 districts sur 186.

Il est intéressant de comparer entre elles les quatre branches de l'examen de recrues, soit la lecture, la composition, le calcul (calcul oral et écrit), les connaissances civiques (histoire, géographie, instruction civique). Le bureau de statistique appelle *bonnes notes*, les notes 1 et 2, *mauvaises notes*, les notes 4 et 5. Nous reproduisons pour la période 1896 à 1909, les quatre tableaux des pages 151 à 154.

Les résultats annuels de ces épreuves pédagogiques peuvent naturellement être soumis à des soubresauts. En examinant attentivement les tableaux ci-dessus on les découvre assez facilement. Pour donner une idée de la constance avec laquelle les progrès se poursuivent, le Bureau fédéral de statistique réunit en périodes décennales et en périodes quinquennales les données annuelles. Nous reproduisons dans le

dépliant hors texte (Tableau IX) les résultats calculés pour la période quinquennale, la plus récente, (1905-1909).

Ce tableau a son importance puisqu'il porte sur près de 137 000 recrues dont 40 000 ont suivi une école supérieure, tandis que 4 seulement étaient sans instruction scolaire ni domicile déterminé.

Ecoles primaires et écoles supérieures.

Quelle est l'influence des écoles supérieures sur les résultats des examens de recrues ? Et d'abord quels établissements d'instruction publique fait-on rentrer dans cette catégorie ? Comme on peut le voir à la page 142, ce sont les écoles qui figurent sous les rubriques *b* et *c*. Il s'agit donc autant d'écoles supérieures proprement dites que d'écoles du degré moyen ou secondaire, se distinguant en général de l'école primaire parce que la fréquentation n'en est pas obligatoire de par la constitution fédérale.

Nous reproduisons à la page 155 (Tableau X) la répartition par cantons des recrues ayant reçu une instruction supérieure à celle de l'école primaire avec la proportion en % des très bons résultats obtenus. En Suisse, le tiers environ des recrues a suivi l'enseignement secondaire et les trois quarts de ces jeunes gens obtiennent plus de deux 1 dans leurs notes. A notre avis, cela n'est pas encore suffisant et des progrès sont nécessaires encore dans notre enseignement moyen. Le canton du Valais ne fait passer que le 10 % de ses jeunes gens dans les écoles secondaires et supérieures, mais les neuf dixièmes des recrues de cette catégorie obtiennent de très bons résultats. Les recrues zurichoises par contre sortent en grand nombre des écoles secondaires (60 %), mais il n'y a guère que les sept dixièmes de ces jeunes gens qui arrivent à de très bons résultats. Les autres ont des notes moyennes, car il importe de relever que les recrues provenant de l'enseignement secondaire ne peuvent fournir de très mauvais résultats. Ceux-ci sont l'apanage de l'école obligatoire qui est tenue de recevoir tous ceux que refoulent les autres ordres de l'enseignement.

Les résultats des élèves primaires seuls ont aussi fait l'objet des travaux des statisticiens. Pour la période de 1903 à

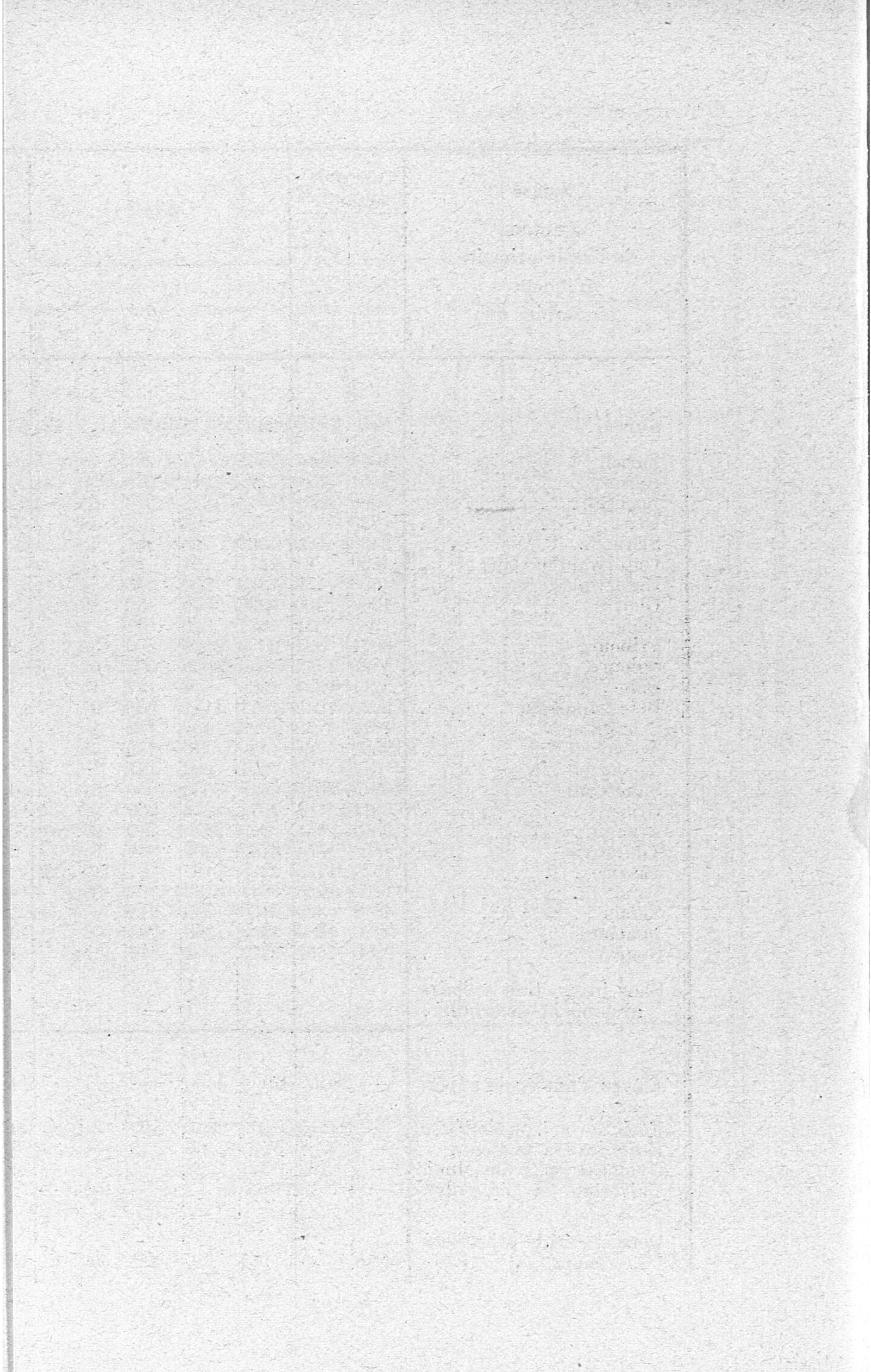
V. Nombres proportionnels des bonnes et des mauvaises notes, par cantons
a) Lecture.

Cantons	Sur 100 recrues, ont obtenu										de mauvaises notes, c-à-d. 4 ou 5																							
	de bonnes notes, c-à-d. 1 ou 2										de mauvaises notes, c-à-d. 4 ou 5																							
	1896	1897	1898	1899	1900	1901	1902	1903	1904	1905	1906	1907	1908	1909	1896	1897	1898	1899	1900	1901	1902	1903	1904	1905	1906	1907	1908	1909						
Suisse	83	82	85	84	84	86	86	86	87	88	89	90	89	89	3	3	2	2	2	2	1	2	1	1	1	1	1	1	1					
Zurich	91	92	93	91	90	92	90	93	93	94	94	95	95	92	2	3	1	1	1	2	1	1	1	1	1	0	1	1	1					
Berne	80	79	82	80	83	84	86	83	83	88	89	88	89	89	3	3	2	3	3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1					
Lucerne	73	73	79	81	85	84	87	83	81	88	87	89	90	91	5	5	3	3	3	3	2	2	3	3	2	1	1	1	1					
Uri	54	59	59	66	59	64	66	73	67	75	79	76	78	73	9	7	5	4	4	5	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2				
Schwytz	74	79	80	76	78	88	87	89	88	84	88	88	85	86	5	4	4	4	3	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2				
Obwald	82	71	87	90	93	86	96	90	93	98	94	98	98	96	3	5	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1				
Nidwald	78	75	76	81	86	74	90	86	83	93	78	96	95	95	4	4	3	3	2	3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1				
Glaris	90	86	86	89	89	90	87	89	96	93	91	93	89	91	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1			
Zoug	75	85	84	84	83	85	85	89	91	96	91	95	94	96	3	3	4	4	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2			
Fribourg	66	70	78	77	74	80	80	77	80	82	83	88	86	86	5	5	4	4	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2			
Soleure	81	84	81	79	83	87	84	86	86	88	88	86	89	90	3	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2		
Bâle-Ville	96	96	97	97	92	96	97	98	97	95	96	96	95	95	—	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
Bâle-Campagne	81	87	83	79	82	82	88	86	88	90	91	91	87	90	2	2	0	0	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2		
Schaffhouse	97	96	95	95	95	97	95	90	94	96	87	93	91	94	0	0	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
Appenzell-Ext.	83	76	84	85	80	84	78	83	83	84	88	87	83	81	2	5	2	2	3	3	4	3	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2	2	
Appenzell-Int.	64	64	64	80	72	64	70	76	70	70	83	78	79	74	7	7	9	4	6	6	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
Saint-Gall	82	82	87	85	85	87	87	87	89	86	86	91	89	89	2	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
Grisons	92	91	88	86	77	86	75	77	78	81	80	82	85	87	1	2	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
Argovie	85	86	85	88	87	88	90	88	91	92	91	91	90	91	1	2	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
Thurgovie	97	93	95	98	92	93	94	92	94	92	90	95	93	91	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Tessin	80	77	78	73	77	78	77	79	77	84	86	84	79	76	4	4	4	4	5	6	6	5	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	
Vaud	77	82	85	86	87	86	86	88	90	88	91	89	90	89	4	4	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Vallais	84	72	82	83	81	70	75	79	80	84	87	79	91	89	1	2	1	1	3	3	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Neuchâtel	86	86	86	86	86	85	85	87	88	81	88	87	85	86	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Genève	94	95	94	95	94	96	98	95	96	96	96	95	95	96	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

Observation. Le trait — indique qu'il n'y a aucune recrue et le 0 que la proportion des recrues est inférieure à 0,5.

VII. Nombres proportionnels des bonnes et des mauvaises notes, par cantons.
c) Calcul.

Cantons	Sur 100 recrues, ont obtenu																											
	de bonnes notes, c.-à-d. 1 ou 2										de mauvaises notes, c.-à-d. 4 ou 5																	
	1896	1897	1898	1899	1900	1901	1902	1903	1904	1905	1906	1907	1908	1909	1896	1897	1898	1899	1900	1901	1902	1903	1904	1905	1906	1907	1908	1909
Suisse	64	68	68	69	67	71	69	68	69	74	74	76	75	76	9	8	7	8	9	8	8	8	8	7	7	6	6	6
Zurich	74	78	79	75	70	75	72	71	71	75	77	79	80	76	6	4	4	6	8	6	7	8	7	7	6	4	5	6
Berne	60	63	64	65	65	69	66	66	67	73	74	77	75	75	9	10	9	9	10	10	10	8	9	9	6	6	6	6
Lucerne	53	55	56	57	61	65	60	59	59	67	64	70	68	70	13	15	11	14	10	10	11	13	14	10	11	7	9	10
Uri	51	60	57	54	48	59	51	59	49	63	62	68	59	57	11	9	8	8	12	12	10	12	15	11	10	8	9	10
Schwytz	53	64	60	59	62	73	69	58	58	65	67	65	59	68	12	11	11	9	12	6	7	14	11	12	10	9	13	9
Obwald	75	73	83	86	87	79	82	72	73	77	77	81	82	83	4	8	1	1	2	5	1	5	6	1	2	4	4	2
Nidwald	58	60	60	63	80	65	78	60	62	79	63	72	76	81	11	6	6	4	4	12	3	10	10	7	8	1	3	5
Glaris	74	74	80	73	74	73	71	68	67	83	77	78	72	75	5	6	4	7	7	6	8	10	10	5	5	6	9	8
Zoug	58	62	60	64	53	66	64	69	65	71	66	74	70	77	8	8	11	8	16	10	9	11	7	2	10	5	5	6
Fribourg	65	72	73	71	70	69	74	72	72	76	79	83	77	77	8	7	5	6	7	7	8	6	6	6	5	4	6	6
Soleure	68	72	69	69	67	74	72	69	75	78	75	75	75	80	8	8	7	8	8	7	7	8	6	5	6	8	5	4
Bâle-Ville	79	79	79	78	76	74	75	76	72	69	74	75	73	74	2	3	5	3	6	6	6	4	6	6	7	7	6	6
Bâle-Campagne	68	72	66	72	65	68	66	66	71	78	74	75	72	78	10	7	9	7	9	10	9	10	8	6	7	9	6	8
Schaffhouse	81	81	80	84	81	87	82	74	77	78	75	82	79	79	2	2	4	3	2	1	4	8	4	6	8	5	4	4
Appenzell-Ext.	64	69	73	75	69	68	66	71	68	70	74	79	72	73	8	7	6	7	6	7	7	7	8	8	3	7	5	6
Appenzell-Int.	39	48	50	60	51	59	45	56	45	56	52	55	56	61	22	12	11	8	19	11	11	8	13	12	14	9	11	14
Saint-Gall	63	68	65	69	66	69	66	67	68	72	70	73	71	74	9	9	9	9	10	9	10	9	9	8	9	7	9	6
Grisons	66	62	61	53	52	63	61	60	54	60	58	63	61	67	8	12	11	12	17	11	12	10	14	11	14	11	10	9
Argovie	68	69	71	74	73	72	72	71	73	78	78	78	76	77	7	7	7	5	6	6	7	6	6	4	3	7	7	5
Thurgovie	79	80	79	83	78	83	82	75	74	81	81	78	78	76	4	3	6	4	4	5	4	7	7	4	7	7	7	5
Tessin	40	48	37	36	34	45	42	46	47	54	61	65	61	61	20	14	16	24	22	20	20	19	16	19	10	8	11	12
Vaud	60	65	68	71	70	71	73	75	77	77	77	77	79	79	8	7	6	5	6	6	6	5	5	6	6	5	5	5
Valais	57	67	67	71	71	71	68	72	74	80	80	77	85	82	14	8	6	7	6	7	7	6	6	6	8	11	5	3
Neuchâtel	71	79	72	74	76	76	73	72	80	74	74	78	78	82	5	3	4	4	3	4	3	6	6	6	4	3	3	3
Genève	80	82	86	85	81	85	89	86	85	88	86	86	86	86	3	3	2	2	5	3	3	1	2	3	3	3	3	3



X. Répartition, par cantons, des recrues ayant reçu une instruction supérieure.

CANTONS	Sur 100 recrues, ont reçu une instruction supérieure										Sur 100 recrues, ayant reçu une instruction supérieure, ont obtenu de très bons résultats totaux																		
	1896	1897	1898	1899	1900	1901	1902	1903	1904	1905	1906	1907	1908	1909	1896	1897	1898	1899	1900	1901	1902	1903	1904	1905	1906	1907	1908	1909	
SUISSE	20	21	22	22	23	24	25	26	26	27	29	29	31	32	74	74	75	76	76	72	74	73	72	72	75	75	78	76	74
Zurich	44	48	50	49	49	54	56	57	56	56	59	58	60	59	71	67	67	65	59	62	61	61	61	69	69	75	72	64	
Berne	13	13	14	14	15	17	16	16	17	17	18	19	20	21	77	80	79	81	76	78	78	76	81	82	83	84	84	84	
Lucerne	24	27	28	28	29	32	35	37	37	38	42	42	46	46	57	59	57	62	69	64	63	57	62	62	59	62	69	65	
Uri	13	12	7	10	11	13	15	18	19	20	18	23	24	18	76	91	77	83	70	92	79	71	81	76	71	78	72	71	
Schwytz	12	16	17	17	20	20	18	18	19	18	21	22	21	24	72	73	82	67	77	82	76	84	76	81	83	83	84	79	
Obwald	10	7	6	5	6	10	12	3	9	9	7	8	11	15	79	91	100	100	86	100	88	80	100	83	86	90	85	84	
Nidwald	16	14	12	15	22	17	20	12	15	19	21	25	26	24	77	53	82	72	79	79	79	43	72	61	68	73	79	81	
Glaris	24	27	27	30	32	32	34	32	31	37	36	35	38	35	78	84	84	78	78	82	73	76	71	86	76	87	87	85	
Zoug	26	28	29	29	26	29	31	26	38	33	30	37	39	36	39	45	67	60	61	81	72	68	69	66	61	78	71	74	
Fribourg	5	8	5	7	8	10	8	12	14	14	14	15	12	13	78	77	89	79	85	83	83	72	70	76	75	80	78	77	
Soleure	24	23	27	23	27	28	30	30	31	30	36	36	37	38	77	74	74	66	75	69	78	68	72	70	76	70	66	71	
Bâle-Ville	36	37	34	39	39	33	38	33	31	32	45	47	41	48	84	79	85	76	74	83	80	88	85	80	78	82	80	76	
Bâle-Campagne	14	14	19	19	18	20	21	23	29	30	33	33	33	31	62	77	78	70	64	79	76	74	72	74	69	75	74	77	
Schaffhouse	30	34	36	36	36	39	42	43	44	43	45	44	50	48	73	81	81	82	75	85	65	70	74	69	75	69	72	72	
Appenzell-Ext.	15	18	22	20	23	20	23	26	26	26	29	30	32	28	80	83	84	86	80	83	84	81	82	84	84	85	80	80	
Appenzell-Int.	9	8	9	13	9	14	7	9	10	16	12	13	12	8	58	92	100	94	70	84	75	38	46	56	93	63	88	80	
St-Gall	23	24	28	28	25	28	29	25	28	28	31	32	36	36	80	81	77	83	77	79	77	78	79	80	83	79	76	81	
Grisons	18	18	17	18	23	26	30	28	26	31	38	39	40	39	91	85	85	83	83	81	66	75	63	63	60	70	64	68	
Argovie	18	19	20	18	20	20	20	22	21	22	24	24	24	36	74	79	79	83	83	82	80	81	77	78	80	78	79	73	
Thurgovie	21	22	25	27	25	27	30	31	31	30	32	34	33	32	83	88	87	84	79	81	80	81	81	77	78	81	82	77	79
Tessin	16	15	16	15	14	20	18	19	20	24	21	18	31	30	76	84	74	87	72	78	79	83	84	83	85	85	89	82	
Vaud	10	13	12	13	12	10	14	13	15	14	16	18	19	19	80	83	85	86	81	87	81	84	84	83	85	90	89	90	
Valais	4	5	5	6	7	6	7	7	8	7	10	8	8	9	85	94	85	95	93	96	90	94	91	92	92	95	89	90	
Neuchâtel	15	15	17	19	18	17	22	19	23	22	25	22	26	25	86	92	87	89	90	88	92	84	88	89	88	92	89	89	
Genève	46	48	46	48	49	49	50	54	51	50	55	54	58	53	72	71	78	75	62	74	74	69	65	72	71	67	73	73	

XI. Résultats d'examen des recrues qui n'ont fréquenté que l'école primaire, par cantons et pour la période quinquennale de 1903 à 1907.

Canton de l'école primaire fréquentée en dernier lieu	SUISSE	Recrues examinées	Nombre total	Desquelles n'ont reçu qu'une instruction primaire	Lecture		Compo-sition		Calcul		Instruction civique		Sur 100 recrues primaires, ont					la note totale		la note dans plus de deux branches		Sur 100 recrues, n'avaient qu'une instruction primaire
					Sur 100 recrues		obtenus la note		obtenus la note		obtenus la note		la note					la note				
					1 ou 2	4 ou 5	1 ou 2	4 ou 5	1 ou 2	4 ou 5	1 ou 2	4 ou 5	4 a	7 a	11 a	15 a	19 ou 20	1	4 ou 5	10	14	
SUISSE	135144	98112	84	2	62	5	63	10	49	13	29	43	24	4	0	19	19	8	73			
Zurich	15007	6405	86	1	60	6	51	15	29	25	18	48	30	4	0	11	12	43				
Berne	28670	23676	84	2	63	5	66	9	49	12	31	42	23	4	0	21	7	83				
Lucerne	5972	3635	77	3	49	8	45	18	39	19	15	44	35	6	0	8	13	61				
Uri	830	668	68	3	39	10	52	14	36	18	12	45	36	7	—	7	12	80				
Schwytz	2457	1975	85	2	50	10	55	14	42	21	24	41	29	6	0	15	12	80				
Unterwald-le-Haut	642	597	94	0	68	3	74	3	65	4	42	42	15	1	0	30	2	93				
Unterwald-le-Bas	575	470	85	1	55	6	61	6	50	12	25	47	25	3	—	16	6	82				
Glaris	1327	872	88	2	65	7	63	11	48	16	30	45	21	4	0	20	10	66				
Zoug	967	649	89	1	56	4	56	11	52	8	19	55	23	3	0	11	6	67				
Fribourg	5919	5094	79	1	64	3	73	6	61	7	37	39	22	2	—	24	5	86				
Soleure	4787	3226	81	3	62	4	64	10	51	12	25	46	25	4	0	16	7	67				
Bâle-Ville	2982	1860	94	0	81	2	60	10	49	13	36	46	17	—	—	25	6	62				
Bâle-Campagne	3192	2250	85	1	59	5	63	11	54	11	28	45	24	1	0	19	7	70				
Schaffhouse	1626	914	86	1	61	6	63	10	38	20	22	51	24	3	0	14	9	56				
Appenzell-Ext.	2547	1849	79	3	57	7	63	8	45	17	24	44	27	5	—	15	9	73				
Appenzell-Int.	628	553	72	3	39	11	47	13	33	19	14	41	39	6	0	7	13	88				
Saint-Gall	10203	7263	83	2	58	8	59	11	39	19	23	45	27	5	0	14	11	71				
Grisons	3967	2670	71	3	50	9	44	17	32	23	15	40	38	7	0	9	15	67				
Argovie	9171	7083	88	1	68	4	69	6	60	9	33	46	18	3	0	22	5	77				
Thurgovie	4833	3311	89	1	73	3	68	9	48	13	31	48	19	2	—	19	6	69				
Tessin	4567	3628	78	4	56	9	44	18	37	20	20	41	32	7	0	12	14	79				
Vaud	11220	9501	87	1	70	3	73	6	64	6	40	40	18	2	0	29	4	85				
Valais	4799	4420	80	3	61	6	74	6	60	8	35	42	20	3	0	24	6	92				
Neuchâtel	5341	4159	82	1	68	3	70	6	60	7	38	39	21	2	—	29	4	78				
Genève	2909	1378	91	1	68	3	74	4	46	13	31	49	19	1	0	20	4	47				
Sans instruct. scolaire ni domicile déterminé	6	6	17	83	—	83	—	100	—	100	—	—	17	66	17	—	100	100				

1907, voici un abrégé du tableau publié, en 1908, par le Bureau fédéral de statistique. (Tableau XI.)

Ce qu'on peut constater, c'est la diminution constante des mauvais résultats, dans les cantons romands surtout: Vaud, Neuchâtel, Genève n'en ont plus que 4 %; Fribourg 5 %; Valais 6 %; Berne 7 %. On est surpris de voir les élèves primaires de Zurich, de Glaris, de St-Gall, des Grisons marcher avec plus de 10 % de mauvais résultats. Quant aux bons résultats des élèves de cette catégorie, nous les trouvons encore dans la Suisse romande qui n'est dépassée que par l'Obwald. Si le but de l'école primaire doit être de répandre autant que possible une instruction suffisante, une éducation vraiment populaire et nationale, il faut reconnaître qu'elle a très probablement sa meilleure organisation dans les cantons qui offrent un minimum de mauvais résultats lors des épreuves pédagogiques du recrutement. Ces examens sont donc, quoi qu'on en dise, une pierre de touche qui peut jusqu'à un certain point servir à constater si les cantons remplissent leurs obligations dans l'application de l'art. 27 de la Constitution fédérale.

Les professions.

On s'est demandé aussi quelle devait être l'influence de la profession de la recrue sur les résultats de son examen. Il est évident qu'un jeune homme qui de l'école primaire entre dans le commerce, dans un bureau aura de meilleures notes en général que celui qui passe directement aux champs, à la fabrique ou au chantier. Nous ne parlons pas de ceux qui dans leur profession doivent nécessairement passer dans des écoles moyennes ou supérieures. Nous donnons le tableau des résultats par professions pour l'année 1904, aucun n'ayant été publié dès lors. Nous ne citons que les professions ayant fourni au recrutement plus de cent jeunes gens. (Tableau XII.)

Les faibles d'esprit.

Toutes les années un grand nombre de recrues ne peuvent être examinées par suite de surdi-mutité, de surdité plus ou moins prononcée, de mutisme, de cécité, d'épilepsie, d'infir-

XII. Résultats généraux des examens pédagogiques de l'automne 1904
par professions ayant fourni plus de 100 recrues.

Profession des recrues examinées	Nombre total des recrues examinées	Desquelles			Sur 100 recrues		
		ont fréquen- té une école supérieure	ont obtenu la note		ont fréquen- té une école supérieure	ont obtenu la note	
			1	4 ou 5		1	4 ou 5
		dans plus de deux branches	dans plus d'une branche			dans plus de deux branches	dans plus d'une branche
1. Agriculture et élevage du bétail	9469	827	1736	983	9	18	10
2. Fromagerie constituant une entre- prise spéciale	264	46	79	3	17	30	1
3. Jardinage	281	69	80	6	25	28	2
4. Boulangerie	512	123	134	12	24	26	2
5. Confiserie, pâtisserie, chocolat	198	60	55	4	30	28	2
6. Boucherie, conserves de viande	360	80	79	19	22	22	5
7. Confection de vêtements	185	31	29	11	17	16	6
8. Fabrication de chaussures	295	29	52	29	10	18	10
9. Chauffournerie et tuilerie	107	7	11	21	7	10	20
10. Maçonnerie et gypserie	460	41	55	66	9	12	14
11. Manœuvres dans la construction des bâtiments	136	3	10	22	2	7	16
12. Charpenterie	253	30	51	8	12	20	3
13. Menuiserie et vitrerie	623	103	167	25	17	27	4
14. Serrurerie, meubles en fer	587	156	197	10	27	34	2
15. Ferblanterie et lampisterie	187	25	51	9	13	27	5
16. Peintres en bâtiments et vernis- seurs	262	81	79	10	31	30	4
17. Sellerie, articles de voyage	152	27	37	5	18	24	3
18. Typographie	235	104	111	1	44	47	0
19. Tissage de la soie	264	53	74	19	20	28	7
20. Filage du coton	109	19	26	16	17	24	15
21. Tissage du coton	139	24	27	20	17	19	14
22. Broderie	563	142	201	25	25	36	4
23. Taillanderie et maréchalerie	357	48	72	12	13	20	3
24. Fonte du fer, machines et outils	1168	525	413	38	45	35	3
25. Charronnerie et outils en bois	201	19	46	9	9	23	4
26. Horlogerie, outils d'horlogerie	1151	173	333	40	15	29	3
27. Petite mécanique, instruments de physique et similaires	102	55	56	1	54	55	1
28. Production et transmission de l'é- lectricité (lumière, force mo- trice)	150	66	57	2	44	38	1
29. Commerce proprement dit	1786	1138	1231	21	64	69	1
30. Banques, agences, assurances	343	286	296	1	83	86	0
31. Hôtels et restaurants	615	184	171	26	30	28	4
32. Exploitation et entretien des voies ferrées	550	267	301	20	49	55	4
33. Service des postes et télégraphes	290	202	219	3	70	76	1
34. Camionnage et voiturage	377	25	36	51	7	10	14
35. Enseignement	139	139	139	—	100	100	—
36. Etudiants	1216	1216	1166	—	100	96	—
Nombre total	26718	7051	8619	1708	26	32	6

mités de tout genre. Il arrive aussi que nos ressortissants arrivés de pays étrangers ne parlent aucune de nos langues nationales. On a même vu, en 1904, deux recrues neuchâtelaises se refuser à subir l'examen en déclarant ne pas vouloir se soumettre à l'organisation militaire. Les recrues âgées de plus de 26 ans, ne subissent plus l'examen depuis quelques années. Cette catégorie comprend essentiellement des étrangers fraîchement naturalisés ou des Suisses élevés ou ayant passé à l'étranger. Leur arrivée au pays explique leur inscription immédiate dans les contrôles du recrutement.

C'est en 1901 que le Département militaire fédéral a décidé qu'à l'avenir les aveugles et les sourds-muets ne seraient plus astreints à l'examen. Auparavant, il arrivait qu'on leur faisait passer un examen partiel dans les branches où c'était possible.

Mais une catégorie nombreuse de dispensés figurent dans la statistique sous le nom d'idiots jusqu'en 1905 et sous le nom de faibles d'esprit à partir de cette date. Le nombre des faibles d'esprit augmente continuellement. Il était de 109 en 1896 et de 250 en 1907, comme on peut le voir au tableau de la page 160. (Tableau XIII.)

Cette question des anormaux n'est pas résolue. Faut-il tous les faire passer à l'examen, ou faut-il faciliter encore l'exemption? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'aucune règle générale n'est appliquée et que toute cette partie du recrutement est abandonnée à l'appréciation des médecins militaires. On en voit qui réclament l'examen pour des jeunes gens non susceptibles de culture intellectuelle renvoyés régulièrement de l'école pour faiblesse d'esprit, tandis que d'autres sont beaucoup plus larges dans leurs dispenses.

L'enfant anormal a droit aux mêmes soins que l'enfant normal. Il faut espérer qu'on arrivera peu à peu en Suisse à renvoyer des classes ordinaires, pour les faire passer dans des classes spéciales et dans des établissements appropriés, tous les idiots, les imbéciles et les débiles. Au-dessous ou à côté de l'école primaire, qui recevra tous les enfants susceptibles de culture intellectuelle, il faudra un autre ordre de l'enseignement avec des maîtres et des maîtresses formés spécialement dans le but d'éduquer les anormaux, quitte à faire passer ces élèves dans le cadre normal dès que les progrès physiques, intellectuels et moraux le permettront.

**XIII. Nombre des recrues « faibles d'esprit » non examinées,
de 1896 à 1909.**

	1896	1897	1898	1899	1900	1901	1902	1903	1904	1905	1906	1907	1908	1909
Zurich	11	12	10	11	13	12	22	24	17	27	38	33	19	24
Berne	17	25	19	16	25	41	50	68	77	64	56	72	49	51
Lucerne	10	17	14	9	11	15	8	5	13	11	7	16	10	10
Uri	2	7	7	4	1	2	6	6	3	3	6	6	—	3
Schwytz	4	1	6	6	2	4	1	1	5	11	6	7	8	6
Unterwald-le-Haut	2	—	2	2	—	2	—	1	1	3	—	1	3	—
Unterwald-le-Bas	—	—	—	—	—	1	—	1	—	1	2	1	—	—
Glaris	1	2	2	2	1	3	3	3	1	3	2	3	—	4
Zoug	—	2	—	—	1	1	1	2	1	—	1	3	—	1
Fribourg	1	6	13	5	13	8	21	22	16	13	15	20	11	9
Soleure	4	7	5	5	14	5	10	9	10	11	10	5	11	12
Bâle-Ville	1	—	3	1	1	1	—	5	5	2	4	3	1	1
Bâle-Camp.	—	8	2	1	2	2	4	7	3	5	3	—	2	2
Schaffhouse	2	2	—	1	—	—	1	2	—	1	—	3	3	1
Appenzell Rh.-Ext.	10	3	6	5	5	9	7	6	6	9	8	4	5	1
Appenzell Rh.-Int.	2	—	2	—	—	—	1	3	2	3	2	—	2	2
St-Gall	12	14	6	4	8	12	15	16	12	13	26	13	16	6
Grisons	6	7	4	17	16	6	6	9	11	10	7	10	11	6
Argovie	10	12	8	16	9	15	16	19	28	27	21	16	13	16
Thurgovie	2	1	—	5	5	2	1	3	3	3	8	6	7	3
Tessin	5	4	2	3	2	4	6	7	16	7	11	8	3	8
Vaud	—	5	1	2	9	10	1	5	6	6	14	15	11	10
Valais	4	5	6	7	2	2	2	3	—	—	1	2	7	7
Neuchâtel	1	2	1	4	3	1	2	2	—	—	2	1	2	3
Genève	2	—	—	1	1	1	—	—	2	1	—	2	—	—
Suisse	109	142	119	127	144	159	184	229	238	234	250	250	194	186
Etranger	—	—	—	—	—	—	1	—	—	2	2	2	—	1
Total des recrues non examinées	175	188	162	174	196	201	342	435	505	543	650	626	556	548

Remarque. C'est à partir de 1906 que ces recrues figurent sous la rubrique « faibles d'esprit »; auparavant la statistique les taxe d'« idiots ».

Comme le plus grand arbitraire règne à ce point de vue dans l'admission des anormaux aux épreuves pédagogiques du recrutement, nous pensons que toutes les recrues ayant suivi l'école primaire devraient être astreintes à l'examen. Ce serait là un moyen de constater les déficits et d'attirer l'attention publique sur les infirmes intellectuels.

La dernière école fréquentée.

L'attribution des recrues à la dernière école fréquentée donne souvent lieu à contestation. Une recrue de langue française a passé sa dernière année d'école dans un autre canton allemand. Au recrutement, elle fait ses travaux écrits en français, répond en français; on l'attribue généralement à son canton français d'origine, soit à l'avant-dernière école fréquentée. Nous ne parlons pas des indications erronées des recrues mais qu'on a pu corriger. Elles étaient de 101 en 1896, 65 en 1897, 64 en 1898, 85 en 1899, 112 en 1900, 104 en 1902, 85 en 1903, 66 en 1904, 120 en 1906.

Pour arriver à plus de sécurité, le Département militaire fédéral exige de chaque recrue l'exhibition du livret scolaire cantonal qui est maintenant délivré à tous les élèves primaires suisses. Dans quelques années, on pourra contrôler exactement la fréquentation scolaire de la recrue au moyen du livret scolaire. Voici, pour quelques cantons, le nombre des livrets scolaires, qui, en 1908, manquaient au recrutement: Fribourg 59, Grisons 70, Tessin 210, Vaud 231, Valais 63, Neuchâtel 83, Genève 142.

Le livret scolaire a une heureuse influence sur la fréquentation scolaire et il empêche de soustraire les élèves tant à l'école primaire qu'à l'école complémentaire. Les cantons se rendent sous ce rapport des services réciproques, en facilitant la transmission des livrets qui renseignent immédiatement l'autorité scolaire du nouveau domicile de l'élève. C'est ainsi que le nombre des enfants qui échappent complètement à l'école est réduit à un minimum en Suisse. Le recrutement en a fait découvrir 3 en 1896, 8 en 1897, 6 en 1898, 2 en 1899, 2 en 1900, 2 en 1901, 2 en 1902, 5 en 1903, 3 en 1904, 1 en 1905, 8 en 1906, 6 en 1907, 2 en 1908, 1 en 1909.

Suivant sa langue maternelle, la recrue reçoit, encore à

remplir une feuille blanche (*Ausweis*) si elle parle l'allemand ; jaune (*Certificat*) si elle parle le français ou vert (*Certificato*) si elle parle l'italien, analogue à l'en-tête de la feuille d'examen dont nous donnons un modèle, page 142. C'est ce bulletin qui, comparé par l'expert au livret scolaire, est la base de l'attribution de la recrue à tel ou tel canton, telle ou telle école. Sur la demande de Berne et de Zurich, ces bulletins sont envoyés maintenant aux autorités cantonales.

Influence du chemin à parcourir pour atteindre l'école.

Comme la Suisse est un pays très montagneux, on a cru longtemps que les élèves éloignés des maisons d'école devaient nécessairement avoir de mauvaises notes par le fait du mauvais temps et des mauvais chemins. Cette assertion n'a qu'une valeur très relative, comme on peut le voir en comparant les résultats des deux cantons d'Uri et du Valais aussi montagneux l'un que l'autre. Le Bureau fédéral de statistique a fait à ce propos plusieurs enquêtes. Il a publié, en 1897, quatre tableaux que nous abrégeons (page 163).

Ainsi la bonne organisation scolaire, le bon maître produisent de bons résultats, malgré la longueur ou la difficulté du chemin qui conduit à l'école. Combien a-t-on vu et combien voit-on encore aujourd'hui d'élèves qui tous les jours ont une heure et même deux heures de marche pour atteindre une bonne école secondaire et qui font joyeusement le trajet ! Combien de personnes instruites ne trouve-t-on pas dans les fermes et les maisons isolées de nos montagnes et qui souvent sont des aides précieux pour nos savants dans leurs recherches sur l'histoire naturelle du pays, car la réflexion et l'isolement en ont fait des observateurs de premier ordre !

L'inscription des notes dans le livret de service.

Les notes de l'examen pédagogique des recrues, de même que celles de la capacité physique, sont inscrites dans le livret de service. Ce mode de faire donne lieu de temps à autre à falsification ; le soldat rature les notes inscrites et les rem-

XIV. 1. Mauvais résultats d'examen et conditions défavorables du chemin de l'école.

Districts	Sur 100 écoliers qui avaient à faire un chemin de plus			Sur 100 recrues examinées de 1892 à 1897 ont obtenu de très mauvais résultats d'ensemble
	d'une 1/2 heure	de 1 à 2 h.	de 2 h.	
Franches-Montagnes	16	3	—	23
Pays-d'Enhaut	17	1	—	26
Monthey	13	7	—	18
Uri	16	11	2	20

2. Mauvais résultats d'examen et conditions moins défavorables du chemin de l'école.

Delémont	8	1	—	22
Moutier	8	2	—	20
Bellinzone	8	1	—	19
Locarno	9	—	—	16
Lugano	7	—	—	17

3. Mauvais résultats d'examen et conditions assez favorables du chemin de l'école.

Porrentruy	3	—	—	21
Mendrisio	3	—	—	23
Conthey	1	—	—	18
Martigny	6	—	—	19

4. Bons résultats et conditions défavorables du chemin de l'école.

Lavaux	10	1	—	9
Loèche	9	9	—	9
Rarogne	10	7	—	8
Viège	17	15	3	8
Val-de-Travers	16	1	—	5

place par de meilleures. Ces procédés constituent une contravention et sont sévèrement punis. Heureusement que les cas de ce genre sont très rares. La publicité donnée à ces affaires les réduit à un minimum. On a dit aussi que les notes du livret consultées par le patron pouvaient nuire au placement ou à l'avancement de l'employé. M. Gavard s'était fait l'écho de ces revendications et avait proposé de ne plus inscrire les notes dans le livret de service, mais d'en confier la liste aux officiers avec mission de les employer discrètement en cas d'avancement en grade. Le but de l'examen serait réalisé quand même et la dignité du jeune homme, sauvegardée.

D'un autre côté, on a dit que les notes sont utiles à l'officier de recrutement pour l'incorporation. En outre dans une armée républicaine, il importe que les officiers et les sous-officiers puissent se rendre compte immédiatement de la valeur intellectuelle de l'homme à qui une mission est confiée ou qui doit monter en grade. Si quelques patrons en arrivent à juger un ouvrier sur les seules notes de son livret militaire, cela ne prouve pas en faveur de leur perspicacité. L'inscription des notes au livret de service est un stimulant pour le jeune soldat qui se prépare aux examens de recrues. Quand on la supprimera, l'amour-propre disparaîtra et l'on se trouvera en présence de l'indifférence générale. Comme nous l'avons déjà fait précédemment, nous concluons à l'inscription des notes dans le livret militaire, les avantages étant incontestables.

Le deuxième examen.

Pour corriger la dureté et l'injustice accidentelles d'une première épreuve le règlement a introduit la faculté pour le jeune homme de faire un deuxième examen, s'il n'est pas content du premier. On pourrait croire qu'un grand nombre de jeunes gens profitent de cette disposition. Eh bien ! non. Il y en a eu 6 en 1897, 8 (14) en 1898 ; 0 (3) en 1899, 7 (9) en 1900, 6 (10) en 1901, 6 en 1902, 2 en 1903, 1 en 1904, 10 en 1905, 13 en 1907, 7 en 1908.

Les deux nombres indiqués pour les années 1898 à 1901 varient par suite des sources consultées. L'importance du deuxième examen est donc nulle ou à peu près. C'est une

preuve de plus de la compétence et de la bienveillance des experts pédagogiques fédéraux.

Le recrutement et la conduite des recrues.

Le recrutement commence généralement à 7 heures du matin. Les autorités militaires ne tarissent pas d'éloges sur le choix de cette heure matinale. Les jeunes gens forcés de partir tôt n'ont pas le loisir de passer à la pinte ou à l'auberge avant de se présenter à leurs chefs. La bonne marche des épreuves pédagogiques est donc aussi favorisée par l'entrée hâtive des recrues dans la salle d'examen.

Il est évident que ces locaux doivent être vastes et spacieux, bien éclairés. Ce n'est pas toujours le cas, paraît-il, et on trouve dans les rapports officiels des critiques concernant les localités romandes suivantes: Saint-Imier, Porrentruy, Cernier, la Chaux-de-Fonds, Fleurier, Travers, Estavayer, Châtel-St-Denis, Cully, Lucens, Echallens, Romainmôtier, Grandson, Sierre, Sion, Orsières. Nous ne parlons pas des lieux de recrutement de la Suisse allemande et de la Suisse italienne qui donnent également lieu à réclamation. Ces dernières années on a augmenté considérablement le nombre des lieux de recrutement et l'on a abaissé à soixante au plus le nombre des recrues à examiner le même jour. Il se peut aussi que quelques localités aient été prises au dépourvu.

Quant au matériel d'examen (papier, plumes, encre, buvard) il ne laisse pas à désirer.

A la louange de la jeunesse suisse, on peut lire dans les rapports du Département militaire fédéral que la conduite des recrues est excellente le jour du recrutement. Les extraits que nous avons consultés signalent une seule exception pour quelques recrues du Tessin.

Rapports cantonaux sur les examens de recrues.

Les examens de recrues ont eu une influence prépondérante sur le développement de l'instruction publique dans les cantons. Ils ont eu leur répercussion sur les législations sco-

lares cantonales, et ont contribué à une meilleure organisation des écoles primaires et secondaires, à de grands progrès dans la formation des instituteurs et des institutrices, à l'amélioration des traitements. Le développement réjouissant des cours et des écoles complémentaires est une conséquence des examens de recrues. A l'origine ce n'étaient que des cours de répétition pour les examens de recrues. Avec le temps, en se transformant, ces cours deviennent ici une œuvre post-scolaire d'éducation générale, et ailleurs des cours professionnels et commerciaux. Ce que nous voudrions relever dans les pages suivantes, ce sont les moyens employés par les cantons pour connaître et faire disparaître les causes des mauvais résultats de leurs recrues et ce qu'ils ont institué pour que les jeunes gens se présentent à leur avantage devant les officiers de recrutement et les experts fédéraux.

1. Canton de Zurich.

A plusieurs reprises le conseil d'éducation a recommandé aux commissions scolaires la surveillance des recrues le matin du recrutement pour les empêcher de consommer des boissons alcooliques et leur offrir une soupe avec un morceau de pain. Cette autorité conseille aussi aux membres des commissions d'école et du corps enseignant d'assister aux examens de recrues, de faire rapport à l'autorité locale en vue de rechercher éventuellement les causes des mauvais résultats constatés. En 1907, le Conseil d'Etat a voté un crédit de 500 francs pour donner une soupe aux recrues, entre l'examen pédagogique et l'examen des capacités physiques, selon les conseils du colonel Isler. Cet officier de recrutement a fait la remarque que la collation à ce moment augmente sensiblement les forces physiques des jeunes gens. C'est ce que confirme également le Conseil d'Etat d'après des observations faites à Uster, Pfäffikon et Rüti.

2. Canton de Berne.

En vue de comparer les résultats des examens de recrues avec ceux de l'école, le canton de Berne avait institué, en 1879, des examens de sortie pour tous les garçons des classes

primaires libérés par l'âge de la fréquentation scolaire. Ces examens de sortie furent supprimés au bout de deux ou trois ans. Ce canton continua de publier les résultats des examens de recrues en les classant par districts et par communes, tantôt pour une seule année, tantôt pour une série d'années, comme dans l'exemple suivant qui comprend la période quinquennale 1898-1902.

ECOLES	Bulletins manquants	Nombre des recrues examinées	Moyenne des notes pour 1898-1902				
			Lecture	Composition	Calcul	Géogr. histoire et instruction civique	Total
District de Neuveville							
Diesse	3	21	2,10	2,57	2,62	2,76	10,05
Lamboing.	11	42	2,14	2,62	2,45	3	10,21
Prêles	4	30	2,23	2,53	2,67	3,03	10,47
Neuveville	5	67	1,65	2,02	2,21	2,64	8,52
Nods	2	53	2,19	2,45	2,36	2,74	9,74
Orphelinat Champ-Fahy	1	4	2,25	2,75	3	3	11
Progymn. Neuveville.	10	39	1,03	1,23	1,33	1,46	5,05
Ecoles privées	1	1	1	1	1	3	6

Ces rapports qui contiennent des considérations générales et des graphiques pour la comparaison des districts entre eux ou avec les cantons suisses ainsi que pour l'illustration des progrès et des reculs sont l'œuvre de M. Ph. Reinhard, instituteur à Berne, actuellement adjoint à l'expert fédéral en chef pour les examens de recrues. Ils ne sont plus publiés depuis 1903. Nous donnons en annexe un graphique comparatif des progrès et des reculs réalisés dans les deux périodes quinquennales 1897-1901 et 1898-1902 (N° 1, page 185).

3. Canton de Lucerne.

Le canton de Lucerne a continué de 1896 à 1909 sa publication spéciale sur les examens de recrues (*Die Rekruten-Prü-*

funger) rédigée, au nom du Conseil d'éducation, par le Dr Joseph-Léopold Brandstetter. Les résultats des examens fédéraux sont classés par écoles et par communes, avec notes moyennes, nombre des bons et des mauvais résultats, moyennes de gymnastique.

Voici un exemple tiré du rapport de 1909.

ECOLES	Nombre des recrues	Lecture	Composition	Calcul	Connaissances civiques	Total	Elèves d'écoles supérieures	Bons résultats	Mauvais résultats	Gymnastique
District de Lucerne										
Adligenswil . . .	4	1,50	1,50	1,25	2,00	6,25	2	2	—	11,25
Ebikon.	7	1,14	1,57	1,43	1,71	5,85	4	4	—	7,43
Horw	12	1,58	2,25	2,17	2,25	8,25	4	1	—	8,75
Kriens	32	1,34	1,75	2,19	2,41	7,69	15	5	2	8,50
Littau	7	2,00	2,29	2,43	2,57	9,29	2	2	2	6,00
Lucerne	159	1,12	1,39	1,54	1,72	5,77	127	101	3	6,32

Citons quelques faits intéressants signalés par le Dr Brandstetter :

A Stans, il y a quelques années, on examinait un apprenti sourd-muet qui ne voulut pas écrire la composition dont le sujet était *Lettre d'un apprenti à son père pour lui dire qu'il n'est pas content de son patron et qu'il demande à changer de place*. M. Brandstetter se mit en relation avec le jeune homme et lui demanda pourquoi il ne voulait pas écrire. « C'est un mensonge, dit le sourd-muet, et je ne l'écrirai pas. » Sur les conseils de M. Brandstetter, l'expert lui donna le sujet contraire *Un apprenti écrit à son père qu'il est très content de son patron et qu'il ne désire pas le quitter*. Le sourd-muet tout joyeux se mit au travail et écrivit une lettre qui réussit à la satisfaction générale. L'horizon intellectuel des sourds-muets est en général très borné, c'est pourquoi M. Brandstetter con-

clut qu'il est préférable de les exclure de l'examen pédagogique.

Rapport de 1902. En Suisse les recrues ayant de bonnes notes comptent pour 32 % ; celles qui ont de mauvaises notes, pour 7 %. Les journaux classent les districts et les cantons soit par ordre des bonnes, soit par ordre des mauvaises notes. Les 61 % des recrues n'entrent pas en ligne de compte pour ces journalistes qui disent : « Comme tu n'es ni froid ni bouillant, tu n'as qu'à te tenir coi » En 1909, le rapporteur rapporte le fait qu'une recrue lucernoise avec les notes 1, 1, 4, 4, total 10, fut classée dans les mauvais résultats, tandis que dix recrues ayant les notes 3, 3, 3, 4, total 13, passèrent dans les résultats moyens.

4. Canton d'Uri.

Le Conseil d'éducation publie, depuis 1907, un rapport sur les examens de recrues (*Bericht des Erziehungsrates des Kantons Uri über die Ergebnisse der Rekrutenprüfungen*). Ce rapport cherche à éveiller l'intérêt des autorités et de la population pour l'école, tout en faisant des propositions pour améliorer l'organisation scolaire. Il donne les noms de toutes les recrues qui ont obtenu la note 1 dans les trois exercices de l'examen de la capacité physique, ainsi que de tous ceux (35 hommes en 1908) qui ont la note 1 dans trois ou quatre branches de l'examen pédagogique. Les résultats sont ensuite résumés pour toutes les écoles du canton, avec total des notes 1, total des notes 2, etc., ce qui n'est pas très facile à saisir au premier abord.

ECOLES PRIMAIRES	Nombre des Recrues	TOTAL DES NOTES						
		1	2	3	4	5	1-2	3-5
Altdorf.	25	58	22	12	7	1	80	20
Andermatt	3	7	3	2	—	—	10	2
Bürglen	14	2	9	36	8	1	11	45
Erstfeld	20	28	32	19	1	—	60	20
Flüelen.	5	11	5	3	1	—	16	4
Göschenen	9	10	17	9	—	—	27	9

5. Canton de Schwytz.

Le rapport annuel du Département de l'éducation et la *Feuille officielle* publient toutes les années un tableau des résultats des examens de recrues classés par écoles. Les recrues qui obtiennent une note totale supérieure à 16 sont punissables. Généralement on les fait suivre encore une année l'école préparatoire au recrutement (*Rekruten-Vorschule*). Ces écoles, suivant une circulaire du 12 juin 1907 préparent aussi les recrues à l'examen des capacités physiques. Dans le tableau ci-dessous, les écoles se classent de la meilleure à la plus mauvaise note, avec moyenne de l'année précédente comme terme de comparaison.

Communes de la dernière école primaire fréquentée classées d'après les résultats	RECRUES				NOTE MOYENNE EN 1909					NOTE MOYENNE EN 1908
	Examinés au total	Non examinés	Examinés hors du canton	Ont fréquenté une école supérieure	Lecture	Composition	Calcul	Connaissances civiques	Total	
1. Galgenen .	10	1	—	3	1,30	1,40	1,70	1,90	6,30	9,50
2. Ingenbohl.	20	—	5	5	1,20	1,80	1,85	1,65	6,50	6,91
3. Altendorf .	12	—	—	5	1,33	1,75	1,58	1,92	6,58	6,25
4. Lachen . .	13	—	2	4	1,31	1,69	1,69	2,08	6,77	5,37
5. Gersau . .	13	1	4	7	1,31	1,69	2,00	1,85	6,85	8,69
6. Schwytz .	56	1	12	13	1,36	1,80	1,84	1,98	6,98	8,37

6. Canton de Glaris.

Les examens de recrues dans le canton de Glaris ont donné lieu à plusieurs travaux particuliers.

M. R. Meier, instituteur à Engi, a fait en automne 1904, à la réunion de la Société des instituteurs glaronnais, une conférence qui a été publiée (*Ergebnisse der pädagog. Rekrutenprüfungen im Kanton Glaris*). Le canton de Glaris qui, en 1886, n'était dépassé que par Zurich, Bâle-Ville, Schaffhouse et Genève, est descendu dans les années suivantes au dixième, au douzième et même au dix-neuvième rang, en 1902. M. C. Auer, maître secondaire à Schwanden, a présenté éga-

lement à la même société un rapport sur la création de l'école complémentaire obligatoire (*Ausbau der Fortbildungsschule, Glarus. Rud. Tschudy, 1908.*)

L'inspecteur cantonal, M. le Dr Eugène Hafter, à qui nous devons les renseignements qui précèdent, a fait aussi une conférence sur la vie et l'école en regard des examens de recrues. Cette conférence n'a pas été publiée. Les rapports annuels du Conseil d'Etat renferment également un tableau des résultats des examens de recrues classés par communes. Ils sont analogues à ceux du canton de Schwytz.

7. Canton de Zoug.

Pour habituer les jeunes recrues à l'ordre et pour leur faire comprendre la marche des examens, ce canton a introduit un cours de répétition de trois jours à la caserne de Zoug. Ne sont dispensés d'y prendre part que les jeunes gens ayant subi l'examen du brevet d'instituteur ou l'examen de maturité. Les recrues qui arrivent en retard sans excuse valable et les défaillants peuvent être punis jusqu'à huit jours d'arrêt. Voici l'ordre du jour : 5 heures, lever ; 5 ¹/₂-6 h., travaux de propreté ; 6-7 h., leçons ; 7 h., déjeuner ; 8-11 ¹/₂ h., leçons ; 11 h. ³/₄, dîner ; 12 h. ¹/₄, sortie de la caserne ; 1 h. ³/₄, rassemblement sur la place de la caserne ; 2-6 h. 20, leçons avec trente minutes de repos pour le goûter de 4 heures ; 6 h. ¹/₂, souper ; 7-8 h., instruction militaire préparatoire ; 8 h. ¹/₄, appel dans les chambres ; 8 h. ¹/₂, extinction des feux.

Chaque recrue apporte avec elle son couvert, le linge personnel et les objets de toilette nécessaires. Les recrues sont licenciées à midi pour pouvoir rentrer facilement le même jour à la maison. Pendant la durée du cours, aussi bien que dans les voyages à l'aller et au retour, ces jeunes gens sont sous la discipline militaire.

8. Canton de Fribourg.

A partir de 1898, le canton de Fribourg publie toutes les années une livraison de son bureau de statistique sous le titre de « Résultats des examens pédagogiques des recrues ». La première livraison donne les moyennes des notes pour 1898 et pour la période 1896 à 1898, pour toutes les écoles du

canton, classées par districts et par communes, et cela sous la forme même que celle que nous donnons pour Berne et pour Vaud.

Dans d'autres tableaux, les écoles sont classées par rang de la meilleure à la plus mauvaise note moyenne. Quatre autres tableaux classent, également selon le rang, toutes les écoles dans chacune des branches: lecture, composition, calcul, instruction civique. Une carte en six couleurs indique pour chaque commune les résultats moyens de la période 1896-1898, en employant les teintes suivantes: rouge pour les moyennes allant à 6,99; rose pour celles de 7 à 8,19; rose pâle pour celles de 8,20 à 9,17; bleu pâle pour celles de 9,18 à 9,99; bleu pour celles de 10 à 10,99, et bleu indigo pour la note 11 et au-dessus. Ces teintes ont varié dès lors, mais la classification a été maintenue. Nous reproduisons ci-après, en cliché spécial (N° 2), le district de la Broye, d'après la carte cantonale.

Les rapports subséquents du bureau de statistique, placé sous la direction du Dr F. Buomberger, donnent chaque fois la classification des communes, en faisant la comparaison avec les années antérieures. A partir de 1899, on trouve deux tableaux nouveaux: celui des recrutables (nom, prénom et domicile) ayant de très bonnes notes, avec une note moyenne inférieure à 1,51, et celui des recrues ayant une ou plusieurs mauvaises notes (4 et 5) avec moyenne supérieure à 3. Voici un exemple de ce dernier tableau; le premier est analogue.

ECOLES ARRONDISSEMENTS	Noms et prénoms	Lecture	Composition	Calcul	Instruction civique
1^{er} arrondissement					
Estavayer-le-Lac .	Loutan, Charles	3	3	4	3
Montagny-les-Monts .	BugnonAlfred,	4	3	4	5
Montet (orph.).	Jaquet, Antoine	3	3	4	3
Saint-Aubin . . .	Collaud, Jules	4	4	4	4
Villeneuve . . .	Crausaz, Antonin	2	3	4	4

Des diagrammes indiquent aussi de temps à autre les progrès accomplis. C'est ainsi que le nombre des recrues avec de mauvais résultats était de 92 en 1899, de 112 en 1901; il est descendu à 69 en 1909.

La note moyenne cantonale de 1908, par 7,49, étant beaucoup plus mauvaise que celle de 1907 (6,87), le rapport du bureau statistique explique ce recul par les notes déplorables d'un certain nombre de recrues peu douées que l'on considérerait comme faibles d'esprit, mais que les commissions de recrutement ont astreintes à l'examen.

9. Canton de Soleure.

Les rapports annuels du Département de l'Instruction publique donnent chaque année un tableau des communes avec le nombre des recrues examinées, les moyennes des quatre branches d'examen et la note moyenne totale, comme nous l'avons indiqué ci-dessus pour Berne, Lucerne et Fribourg. Des tableaux récapitulatifs servent à comparer entre eux les résultats des 10 districts.

10. Canton de Bâle-Campagne.

Les résultats des examens sont portés officiellement à la connaissance de l'autorité scolaire du domicile de la recrue.

11. Canton de Schaffhouse.

Le conseil d'éducation publie assez régulièrement les résultats des examens de recrues. (*Ergebnisse der Rekrutenprüfungen*). Ce sont de grands tableaux pouvant être affichés embrassant parfois 2 (1908 et 1909), parfois 3 (1900, 1901, 1902), parfois 5 ans (1900, 1901, 1902, 1903, 1904) avec résultats destinés à être comparés.

Ces résultats sont encore classés par communes et par districts en indiquant le nombre des recrues ayant obtenu dans chaque branche la note 1, la note 2, etc., comme dans le canton de Vaud. Les moyennes sont indiquées également comme dans le canton de Berne. Les communes scolaires

sont ensuite classées à partir de celle qui a les meilleurs résultats à la plus mauvaise en un graphique par colonnes, la longueur de celle-ci étant proportionnelle aux résultats. Nous reproduisons ce tableau en annexe (N° 3) pour la période de 1900 à 1904. Des moyennes spéciales sont calculées également pour les écoles élémentaires (primaires) et les écoles réales (secondaires).

12. Canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures.

Le secrétaire de la commission scolaire cantonale (*Aktuarial der Landesschulkommission*) a publié, en 1908, dans le *Journal de statistique suisse* un travail important sur les examens de recrues de 1886 à 1905. Ce sont trente-cinq pages de graphiques montrant par le système des colonnes les variations des résultats pour ce demi-canton.

Les vingt premiers tableaux donnent, pour les années 1891 à 1905 les moyennes des vingt communes. Les derniers résultats sont meilleurs que les premiers; partout les colonnes diminuent de longueur. Les tableaux des pages 12 à 15 condensent ces résultats en quatre périodes de cinq ans (1886 à 1905) en faisant intervenir les moyennes des trois districts: Hinterland, Mittelland, Vorderland.

Les derniers tableaux sont consacrés aux très bons et aux très mauvais résultats. Ils sont classés, pour faciliter la comparaison, en groupes de cinq ans, de dix ans, de quinze ans. Un dernier tableau classe enfin toutes les communes pour la période de vingt ans.

13. Canton d'Argovie.

La Direction de l'Instruction publique nous écrit que les résultats des examens de recrues ont été publiés par communes de 1891 à 1894. Nous n'avons pas eu cette publication sous les yeux.

14. Canton de Thurgovie.

A partir de 1908, ce canton publie une statistique des examens de recrues (*Statistik über die Thurgauischen Rekruten-*

prüfungen), élaborée au nom du Département de l'éducation par M. G. Schweizer, ancien maître secondaire. Ce rapport donne les noms de toutes les recrues thurgoviennes avec leurs notes individuelles, tant pour l'examen pédagogique que pour l'épreuve de la capacité physique (saut, lever de l'haltère, course). Tous ces noms sont classés par districts et inscrits sous le nom de la commune représentant la dernière école fréquentée, comme nous l'avons vu pour Fribourg. Des tableaux récapitulatifs donnent pour les huit districts le total des notes et les moyennes pour chaque branche en totaux et en pour cent.

15. Canton du Tessin.

Le compte-rendu annuel du Département de l'Instruction publique (*Conto-reso del Dipartimento della Pubblica Educazione*) s'occupe des résultats généraux des examens de recrues. Les noms des recrues ayant de mauvaises notes (4 et 5) sont publiés dans la *Feuille officielle cantonale (Foglio ufficiale)*. Ces jeunes gens sont en outre tenus de fréquenter encore une année l'école complémentaire pour améliorer leur instruction. Voici un modèle du tableau :

N°	Cognome e nome	Domicilio	Professione	Ultima scuola frequentata	Lettura	Composizione	Calcolo	Civica
1	Mordasini, Giacomo	Cavigliano	manovale	sc. primaria	—	4	—	—
2	Madonna, Paolo	Intragna	contadino	»	—	4	5	4
3	Curti, Cesare	Cugnasco	muratore	nessuna sc.	4	—	4	4

16. Canton de Vaud.

Les examens de recrues de 1896 avaient placé le canton de Vaud au 17^{me} rang parmi les Etats confédérés, tandis que précédemment ce canton occupait la 10^{me} ou 12^{me} place. Ce fait provoqua un grand étonnement et le Grand Conseil chargea le Conseil d'Etat de lui présenter un rapport sur les causes

ÉCOLES	NOMBRE DES RECRUES	MOYENNE DES NOTES				
		Lecture	Composition	Calcul	Instruction civique	TOTAL
AIGLE						
AIGLE.	30	1,7	1,97	1,93	1,97	7,57
Ecole privée . . .	3	1	1	1,33	1	4,33
BEX	37	1,38	1,48	1,57	1,73	6,16
Frenières. . . .	3	1,33	1,33	2	1,67	6,33
Les Plans. . . .	3	2	2	2,67	3	9,67
CHELSEL	1	1	1	1	1	4

Un relevé comparatif classe les 19 districts vaudois dans l'ordre des résultats, tout en les comparant à ceux des cantons suisses.

En septembre 1909, le Département de l'Instruction publique a publié les *Résultats des examens pédagogiques des recrues par communes et par districts pour la période 1903-1907*. Les notes moyennes des cinq ans, d'après le tableau ci-dessus, sont reportées l'une sous l'autre. Au-dessous d'un trait horizontal on trouve la moyenne quinquennale des quatre branches et leur total. Une récapitulation des districts fait suite ainsi que plusieurs graphiques en colonnes illustrant pour chaque districts les variations des moyennes quinquennales pour les quatre branches d'examen, les variations des moyennes annuelles pour les cinq ans, la décroissance rapide des notes 5 de 1878 à 1907 dans toutes les branches de l'examen. Les deux publications du Département vaudois de l'Instruction publique sont excellentes. Nous donnons en annexe (N° 4) le tableau comparatif des notes moyennes annuelles pour la période 1903 à 1907 dans les dix-neuf districts.

17. Canton du Valais.

M. le chanoine X. de Cocatrix, inspecteur scolaire à Vétraz, a publié, en 1907, dans le *Journal Suisse de statistique*

une étude magistrale sur les *Examens pédagogiques des recrues en Valais, de 1886 à 1906*. Le Valais qui, en 1886, avait une moyenne de 12,20 aux examens de recrues arrivait à la note 7,92 en 1905. Aussi c'est avec une joie bien vive, un peu exubérante, que l'auteur adresse publiquement ses félicitations à tous ceux qui ont contribué à cette marche rapide en avant. Les obstacles à surmonter sont nombreux en effet. Citons les principaux : 84 % des écoles ne sont tenues que six mois l'an ; beaucoup d'enfants anormaux ; grand nombre d'écoles à trois cours (des 3 degrés) ; l'usage du patois ; peu d'écoles secondaires et supérieures ; écoles nomades ou itinérantes. Les causes du progrès sont étudiées sous les rubriques suivantes : sévérité de la loi scolaire ; réorganisation de l'école normale ; cours de répétition pour les jeunes gens émancipés de l'école ; cours préparatoires au recrutement (30 leçons de 2 heures) ; examens d'émancipation de l'école primaire ; introduction du livret scolaire ; publication dans le *Bulletin officiel* du nom des recrues ayant de très bonnes notes.

Le mémoire renferme cinquante-quatre tableaux la plupart graphiques dans le système des colonnes, illustrant en % les données statistiques, comme nous l'avons déjà vu pour les Rhodes-Extérieures. Le tableau que nous reproduisons en annexe (N° 5) donne une idée du travail de l'auteur. Le Valais et la Suisse sont d'abord comparés de 1886 à 1906 tant pour les très bons résultats que pour les mauvaises notes.

Ce même travail se fait ensuite pour les treize districts. Les quatre branches sont ensuite comparées, pour les meilleures notes, entre le Valais et la Suisse et la même opération se répète pour tous les districts. Dans tous ces tableaux qui comprennent une période de vingt ans, deux moyennes décennales coupent en rouge les colonnes noires. Il en résulte que, dans tous les tableaux, la ligne rouge des bons résultats de la première période décennale doit faire un saut brusque pour atteindre la moyenne de la période suivante. Le contraire se constate dans les deux séries des mauvaises notes. Partout les bonnes notes sont en hausse et partout les mauvaises notes sont en décroissance.

18. Canton de Neuchâtel.

Le même phénomène se rencontre dans le canton de Neuchâtel, dont le Département de l'Instruction a publié aussi un travail très intéressant sous le titre de *Examens pédagogiques des recrues du canton de Neuchâtel de 1875 à 1908*. Il a pour auteur M. Léon Latour, inspecteur des écoles ; ce rapport est complet puisqu'il comprend la période 1875 à 1908 et remonte ainsi à l'institution même des examens de recrues. L'auteur a distingué trois périodes, l'une de 1875 à 1885, une deuxième de 1886 à 1905, et une troisième de 1906 à 1908. Il faut savoir qu'avant l'année 1882, l'échelle des notes variait de 1 à 4 et qu'à partir de cette date elle va de 1 à 5. Dans les premières années la statistique fédérale ne s'établissait pas sur les meilleurs résultats et les mauvaises notes. Dans son travail considérable, M. Latour a réduit les données anciennes au mode d'inscription actuel. « Les résultats de la première période (1875-1885), dit-il, se ressentent tout naturellement des hésitations et des indécisions du début ; tantôt un grand nombre de recrues ne sont pas examinées ; tantôt on donne la note supérieure, sans interrogation, à toute recrue qui montre à l'expert un certificat établissant qu'elle a suivi pendant une année au moins une école secondaire ou supérieure ».

M. Latour représente, dans le système des colonnes, pour la Suisse, pour le canton de Neuchâtel, pour les 6 districts neuchâtelois le nombre proportionnel des recrues ayant obtenu *a*/ de très bons résultats (1 dans plus de deux branches) *b*/ de mauvaises notes (4 ou 5 dans plus d'une branche). Cette même opération se poursuit ensuite dans le détail pour les quatre branches de l'examen. Dans les deux dernières périodes décennales, M. Latour représente les moyennes par une ligne horizontale rouge. Partout dans les bons résultats, la ligne rouge de la première partie fait un saut brusque en haut pour atteindre la moyenne de la deuxième, et le contraire se constate dans les mauvaises notes. Une innovation de M. Latour dans les travaux de ce genre consiste dans les cartogrammes dont il illustre son beau rapport. Il teinte en rose très pâle les districts qui ont des résultats meilleurs que la moyenne canto-

nale et en rouge ceux qui sont au-dessous de cette moyenne. Ce rapport donne aussi un tableau numérique et un tableau graphique des résultats de l'examen de la capacité physique des recrues pour les années 1907 et 1908. Si, comme le dit l'auteur, il a voulu constater les progrès réalisés, on peut dire que son excellent travail est la preuve que l'école neuchâteloise a rempli sa mission à la satisfaction générale. Pour donner une idée du système employé par M. Latour, nous reproduisons en annexe deux de ses tableaux graphiques et deux cartogrammes (N^{os} 6, 7, 8, 9).

19. Canton de Genève.

Les rapports annuels du Département de l'instruction publique ne s'occupent que d'une manière très générale des examens de recrues. On sait d'ailleurs que ces épreuves fournissent de très bons résultats à Genève.

Publications non officielles.

Parmi les publications non officielles, nous ne saurions passer sous silence : 1^o Le rapport que M. H. Gailloz, instituteur à Yverdon, a présenté au Congrès des instituteurs romands à Neuchâtel en 1904; 2^o les conclusions d'un rapport de M. Marius Perrin, inspecteur scolaire à Lausanne, à la conférence des inspecteurs scolaires de la Suisse romande à Sion, le 5 octobre 1904.

La Société pédagogique romande.

Pour M. Gailloz, les examens de recrues ont visé de tout temps à exprimer plutôt les lacunes de l'instruction que la culture effective de notre peuple. Comme tels, ils ne peuvent servir à apprécier exactement le développement intellectuel de la jeunesse suisse et encore moins son développement moral. Si les examens de recrues ont d'une part fait progresser l'école primaire en provoquant une émulation salubre entre can-

tons, ils ont, d'autre part, exercé sur l'école une influence qui l'a fait dévier parfois de sa tâche éducative, et poussé les cantons à prendre de fausses mesures pédagogiques. En obligeant les jeunes gens à répéter et non à développer les notions acquises à l'école primaire, ils ont empêché l'école complémentaire et en général les œuvres post-scolaires de prendre une direction élevée et pratique.

Malgré ces vives critiques, M. Gailloz n'en conclut pas moins au maintien des examens de recrues, avec revision du règlement fédéral de 1879. Comme nous l'avons vu, cette revision a eu lieu en 1906. Un certain nombre de propositions de M. Gailloz ont été prises en considération. Nous citerons la conservation des cinq branches de l'examen et de l'échelle d'appréciation de 1 à 5, l'augmentation du nombre des experts et par là des lieux de recrutement, la publication des résultats en se basant sur les professions des recrues, la dispense des jeunes gens atteints d'infirmités corporelles et mentales. Il en est d'autres qui avaient peu de chance d'aboutir comme l'indépendance des examens de recrues et leur séparation du recrutement, la défense faite aux experts de fonctionner dans leur propre canton, l'inscription des notes dans un bulletin spécial au lieu du livret de service, la publication des résultats tous les trois ans au lieu de toutes les années, l'attribution des recrues anormales placées dans des asiles à leur commune d'origine.

Les inspecteurs scolaires romands.

La question des examens de recrues traitée au congrès de Neuchâtel fut reprise, en automne, par la conférence des inspecteurs scolaires romands. Le 5 octobre 1904, à Sion, un rapport de M. Marius Perrin, inspecteur scolaire à Lausanne, fut l'occasion d'une discussion approfondie d'où sont sorties les conclusions suivantes : « Les examens de recrues ont rendu de grands services à l'instruction populaire en Suisse. Ils peuvent être encore une cause de progrès dans l'avenir et doivent être maintenus. Les questions devront s'adresser davantage au raisonnement et moins dans le domaine scolaire proprement dit. Les locaux devront être suffisants pour que les jeunes gens puissent travailler dans les meilleures

conditions. Les morceaux de lecture seront simples, pratiques et variés. Les sujets de rédaction tiendront particulièrement compte du milieu social des recrues. Les calculs oraux et écrits devront renfermer des questions simples, pratiques, usuelles; on évitera les questions embarrassantes; les énoncés seront mieux rédigés. Les questions des connaissances civiques devront avoir une portée plus générale, s'adresser le moins possible à la mémoire, et tenir compte du développement acquis depuis la sortie de l'école. Le règlement de 1879 sera révisé dans le sens des conclusions ci-dessus. »

Conclusion.

Ainsi malgré toutes les critiques de détail au point de vue pédagogique, les hommes d'école tiennent à la conservation des examens de recrues. En est-il de même des militaires? Pas tout à fait et voici les entrefilets que publiaient récemment les journaux politiques :

« La question de la suppression des examens pédagogiques et de gymnastique au recrutement a déjà souvent été discutée, et de nouveau l'*Allgemeine Schweizerische Militärzeitung* dit que les examens que l'on fait subir aux jeunes gens qui se présentent au recrutement ne sont pas absolument nécessaires à la formation de nos soldats. Ce sont deux institutions dont on pourrait aisément se passer, ce qui allégerait le budget militaire de la somme de 145 000 francs.

» La *Revue militaire suisse* déclare être d'accord avec la suppression des examens pédagogiques; mais elle ne verrait pas disparaître sans regret l'examen de gymnastique, qui pourtant a donné des preuves de son inutilité ». La commission des Etats chargée d'examiner la gestion fédérale pour 1910 fait, à propos des examens pédagogiques des recrues, les remarques suivantes :

« Nous exprimons encore le vœu que le Conseil fédéral examine si, au point de vue militaire, ou à d'autres points de vue importants, il y a lieu de maintenir les examens pédagogiques; éventuellement s'il ne faudrait pas renoncer à inscrire les notes dans le livret de service, et s'il ne vaudrait pas mieux mettre à la charge du Département de l'intérieur les frais de ces examens vu le peu d'importance de ceux-ci au point de vue militaire. »

Ainsi au moment même où les instituteurs sont sollicités vivement par les autorités militaires d'entrer dans le corps

des officiers et des sous-officiers, on vient leur dire qu'il importe peu pour l'armée de savoir si le soldat a quelque instruction ou s'il a des aptitudes gymnastiques. Le service mettra toutes ces qualités au jour et pas n'est besoin d'examen pour cela.

C'est donc comme fonctionnaire de l'instruction publique que nous dirons que les examens de recrues ont eu une influence bienfaisante sur le développement de l'école populaire suisse. Ils ont prédisposé à un haut degré l'opinion publique en faveur des sacrifices à consentir pour l'instruction de la jeunesse. Les subventions fédérales accordées par la loi de 1903 aux écoles primaires, le relèvement des études et des traitements du corps enseignant dans un grand nombre de cantons, la création de classes nouvelles et l'abaissement du nombre des élèves dans une même école sont autant de progrès dus en grande partie aux examens de recrues. Il est évident que ces épreuves ne donnent pas et ne peuvent donner un tableau exact du développement de l'instruction publique en Suisse, puisqu'ils ne portent que sur un petit nombre de branches. Comme l'écrivait M. Weingart, expert fédéral en chef, décédé en 1909 : « Il est compréhensible que la grande majorité des recrues zurichoises et genevoises, avec leur culture primaire, — abstraction faite de celles qui ont fréquenté une école supérieure, — soient plus avancées que celles d'Obwald et du Valais, ce qui ne ressort pas des examens de recrues. Il importe donc de ne pas exagérer l'importance du rang des cantons dans ces examens. » L'habileté en dessin au point de vue technique et industriel, la possession d'une deuxième et même d'une troisième langue au point de vue commercial et économique sont, en effet, des connaissances de premier ordre que l'examen de recrues ne met pas au jour.

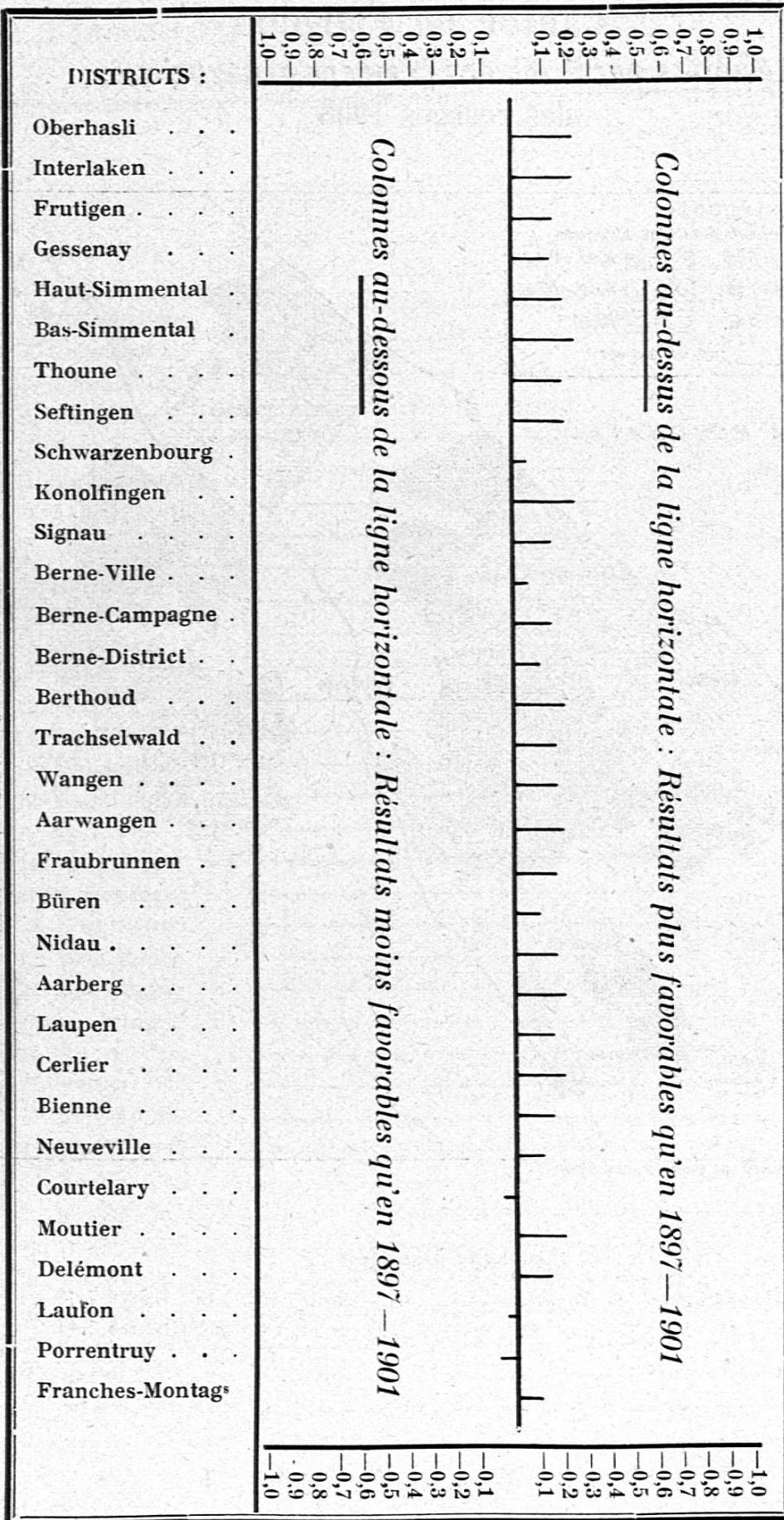
« Or, dit encore M. Weingart, l'examen de recrues ne porte que sur la lecture, la composition, le calcul et les connaissances civiques. La Confédération, en conformité de l'art. 27 de la Constitution fédérale, exigeant qu'une instruction primaire suffisante soit donnée dans les écoles, veut s'assurer à quel degré les cantons satisfont à cette condition. Les résultats de l'examen ont aussi un but militaire, en vue de l'incorporation des jeunes miliciens dans les différentes armes. Les

modestes exigences de l'examen des recrues ne sauraient être rendues plus sévères, attendu que l'on n'est pas tenu de dépasser le programme d'une bonne instruction générale. »

Les examens de recrues par leurs exigences modestes, qu'il importe de conserver encore longtemps à ce niveau, n'empêchent donc pas l'œuvre éducative de l'école nationale. Dans ces épreuves on ne peut constater, il est vrai, le développement de la volonté et du caractère, l'amour du prochain et de la patrie, le dévouement à ses concitoyens et à ses semblables. Nous n'avons aucune statistique là-dessus. Mais les faits parlent haut. On peut dire que le sentiment du droit, de la justice, de l'ordre est répandu dans notre peuple. Les malheurs de nos compatriotes — comme on l'a vu dans les dernières inondations — émeuvent l'âme nationale et favorisent la charité publique. L'absence de paupérisme abject et dissolu est un baromètre qui nous montre que l'esprit public sait encore s'élever à l'idéal. Il y a certes encore un grand nombre de vices dégradants — nous ne citerons que l'alcoolisme — à faire disparaître, mais ce que nous tenons à souligner c'est que, dans le domaine intellectuel, les exigences des examens de recrues n'empêchent pas l'école suisse de remplir son but éducatif et moral. C'est là une perspective qui doit remplir de joie et d'espérance ceux qui ont consacré leur vie à la grande œuvre de l'éducation populaire.

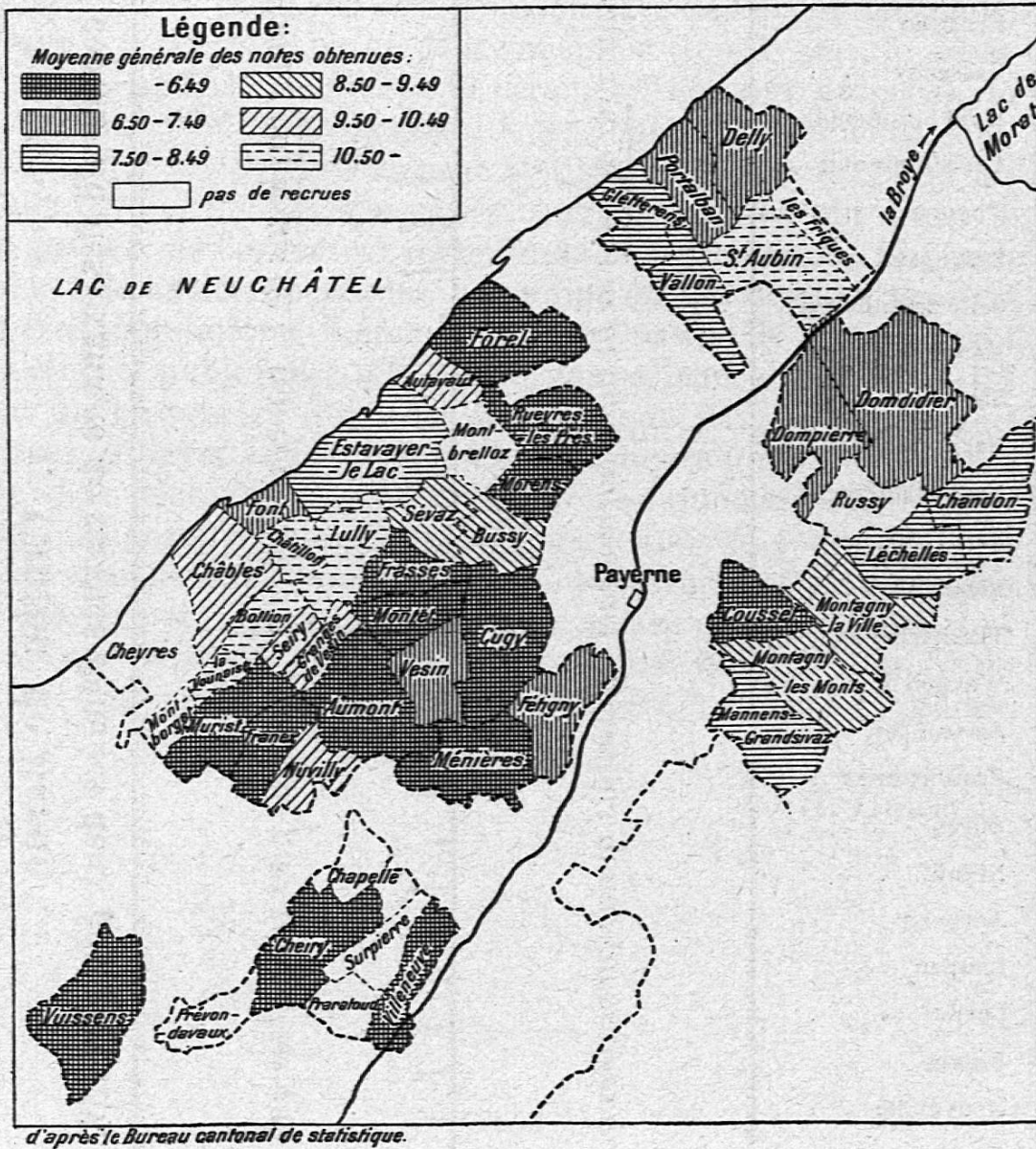
H. GOBAT.

1. Canton de Berne
 Graphique comparatif des examens de recrues dans les deux périodes 1897—1901 et 1898—1902



2. Canton de Fribourg

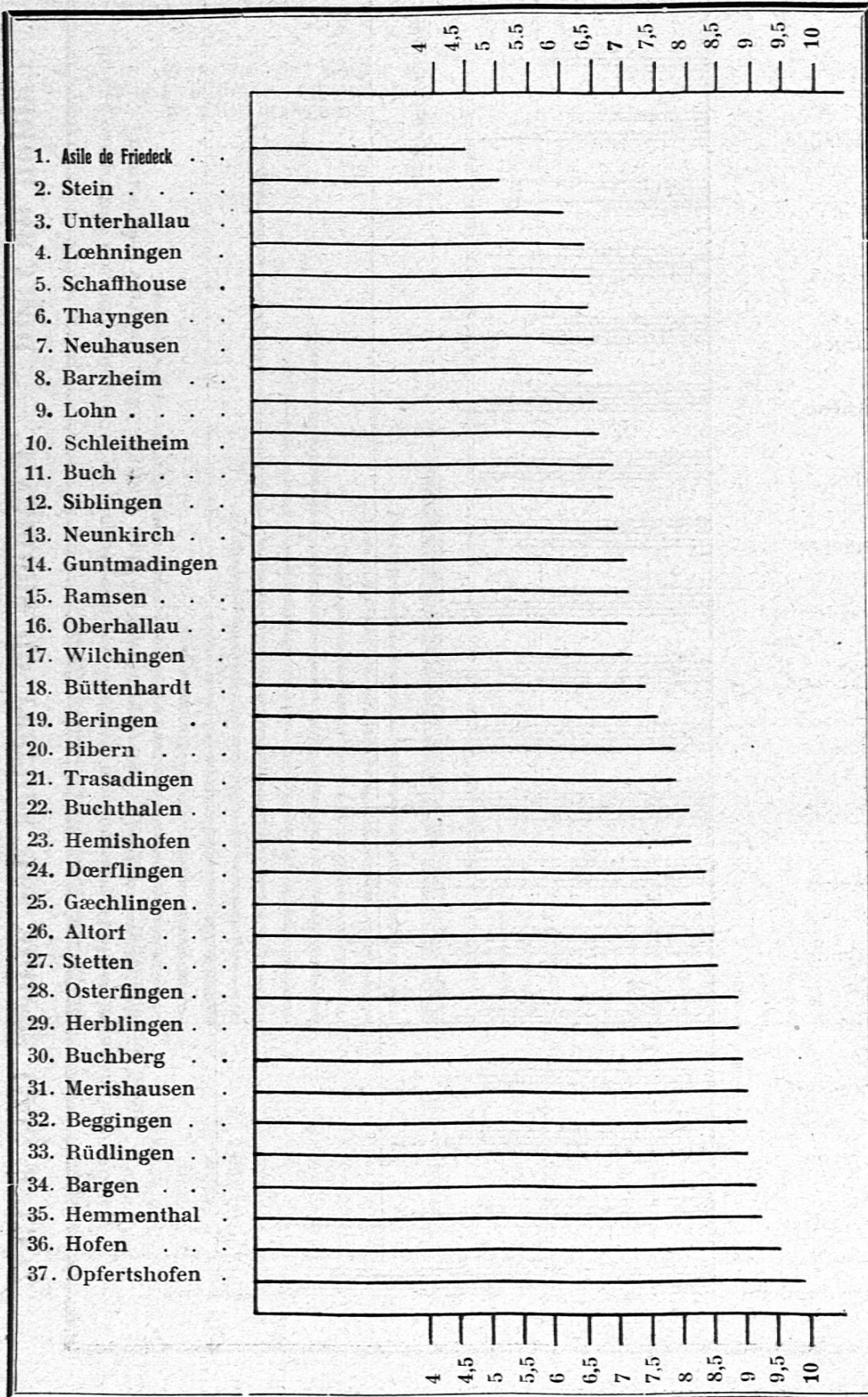
Résultats par école des examens pédagogiques des recrues 1908



Rang des districts :

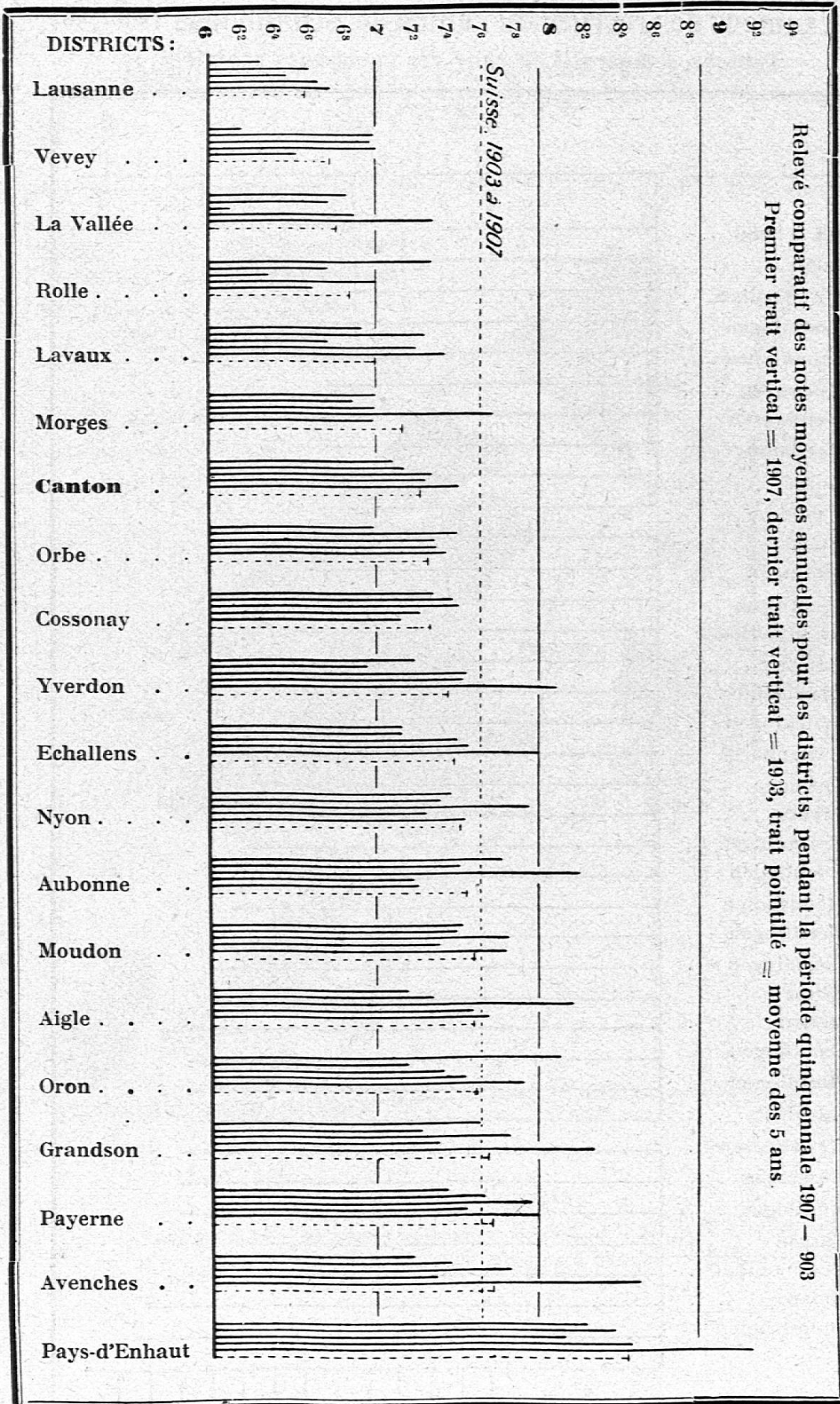
I. Veveyse 6.68. II. Gruyère 7.06. III. Glâne 7.12. IV. Broye 7.16.
V. Lac 7.60. VI. Sarine 7.83. VII. Singine 8.29. Ct. de Fribourg 7.49.

3. Examens des recrues du canton de Schaffhouse 1900-1904
Tableau comparatif du rang des communes scolaires

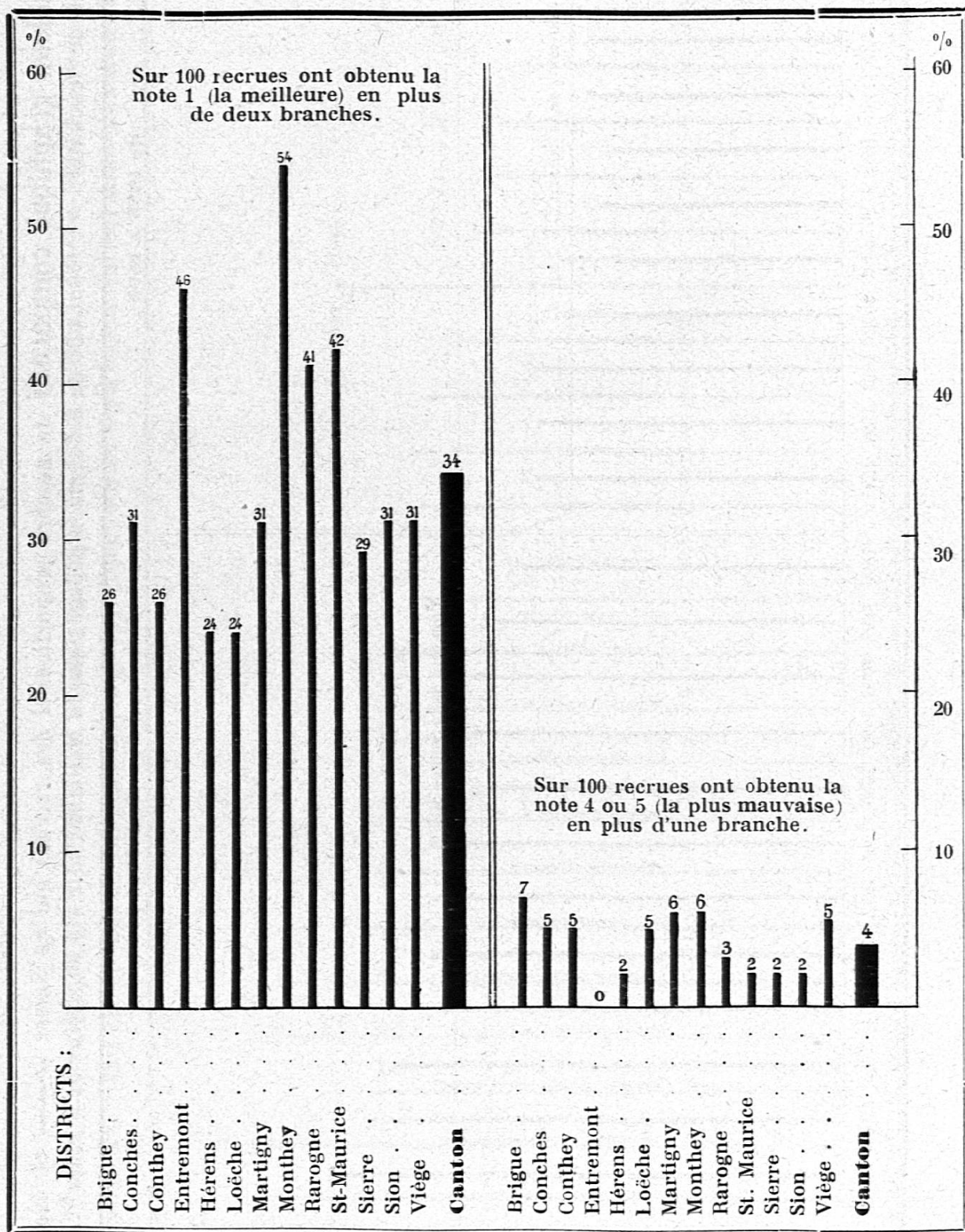


4. Canton de Vaud — Examens de recrues des années 1903 à 1907

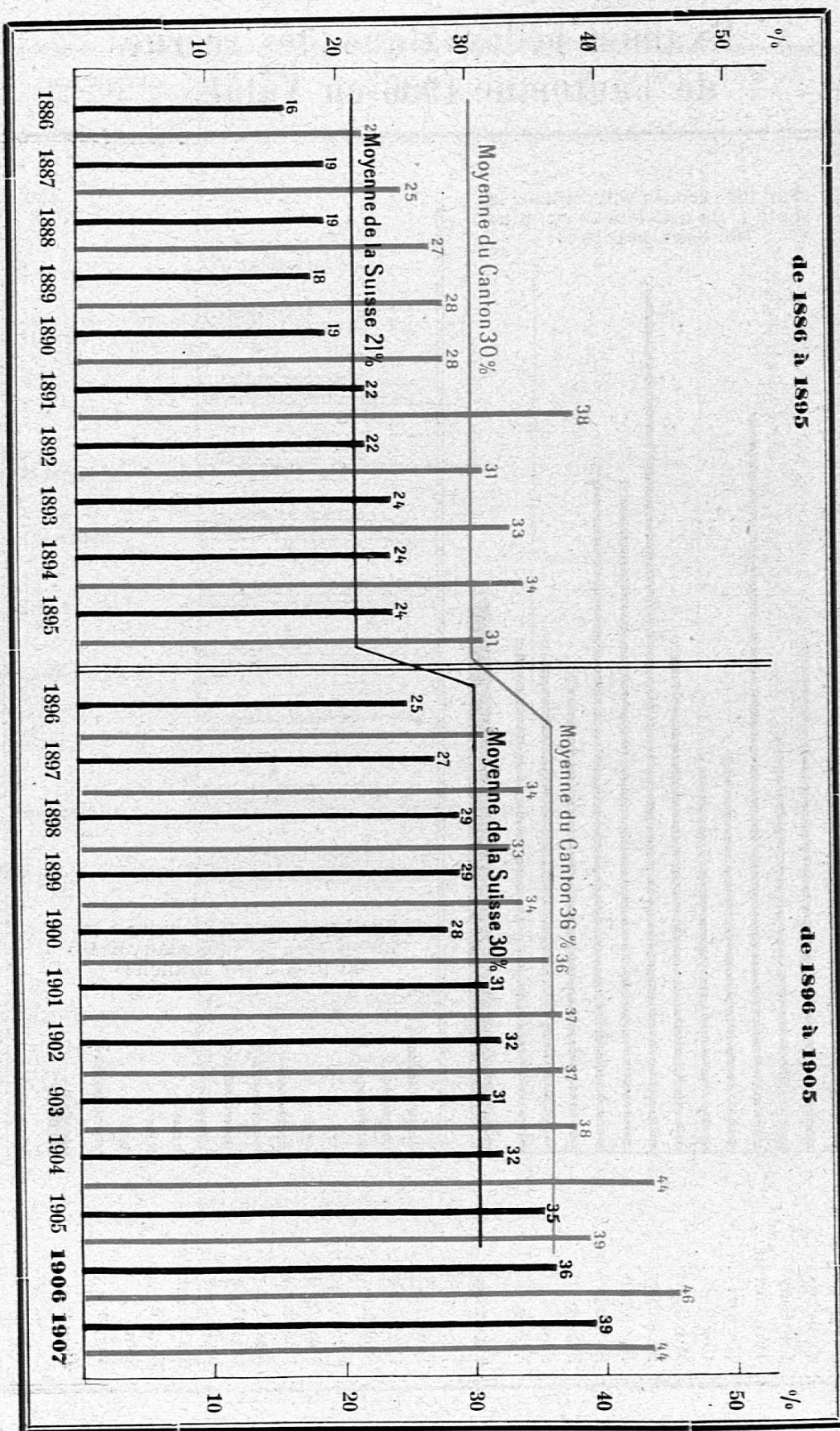
Relevé comparatif des notes moyennes annuelles pour les districts, pendant la période quinquennale 1907 — 903
 Premier trait vertical = 1907, dernier trait vertical = 1903, trait pointillé = moyenne des 5 ans.



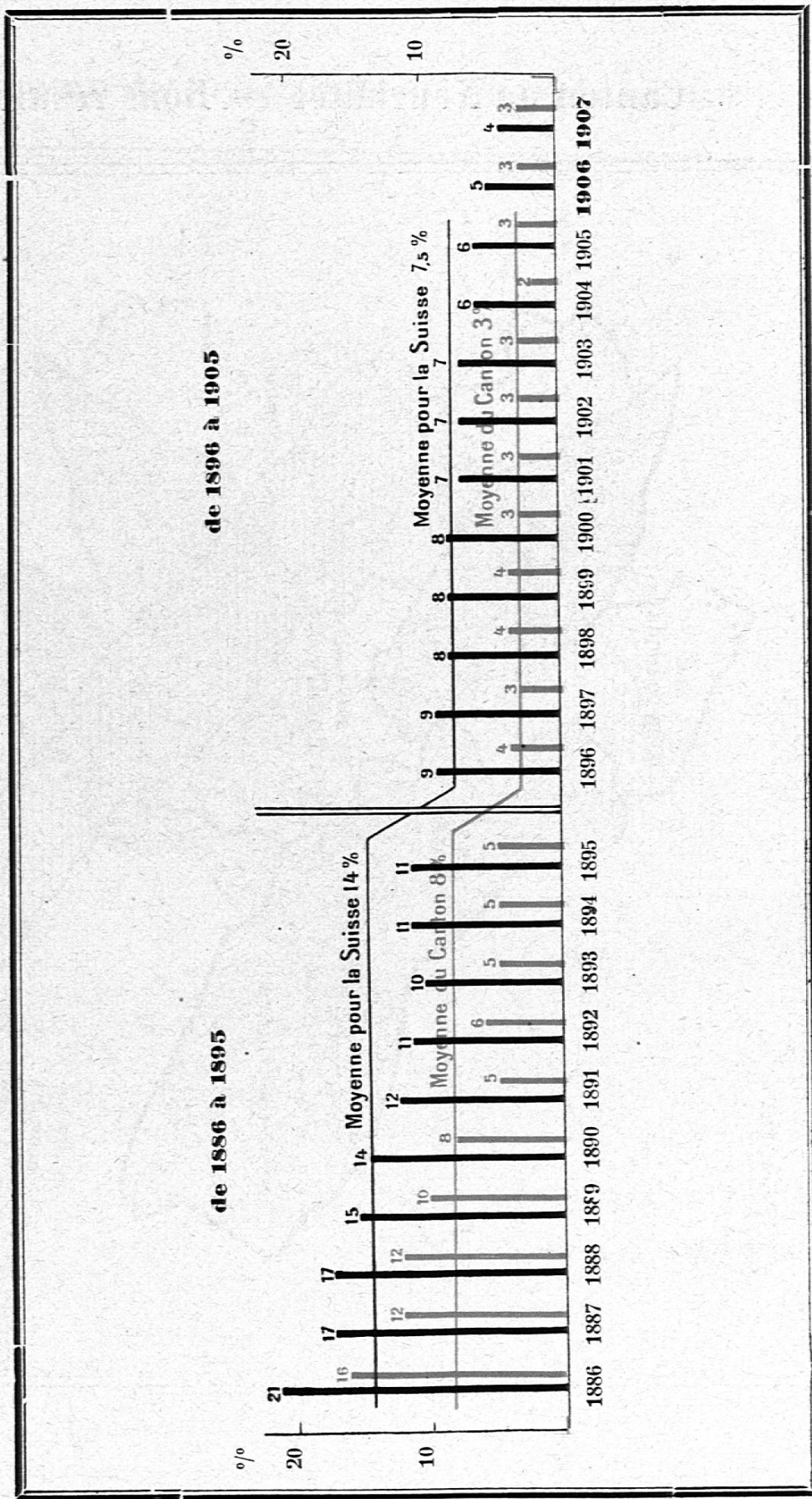
5. Examen pédagogique des recrues de l'automne 1906 en Valais



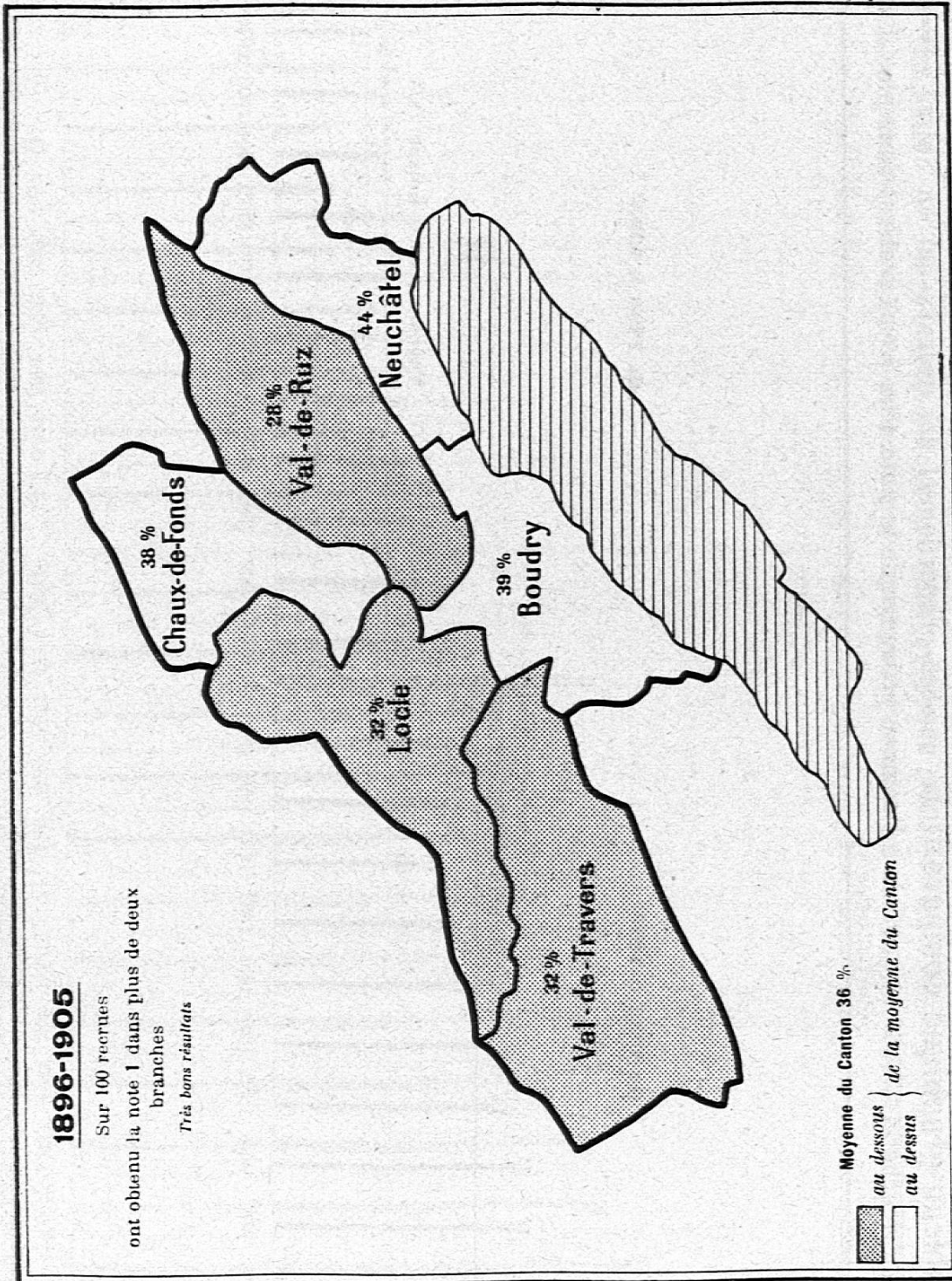
6. Tableau graphique comparatif du nombre proportionnel des recrues qui "en Suisse" — et dans le Canton de Neuchâtel — ont obtenu à l'examen pédagogique la meilleure note (1) dans plus de 2 branches



7. Tableau graphique comparatif du nombre proportionnel des recrues qui en Suisse — et dans le Canton de Neuchâtel — ont obtenu à l'examen pédagogique la note 4 ou 5 (mauvaises) dans plus d'une branche



8. Canton de Neuchâtel — Bons résultats



9. Canton de Neuchâtel — Mauvais résultats.

